



Bilan d'activité de la commission des affaires étrangères

Septembre 2023 – Juin 2024



Table des matières

Le mot du président	3
La commission des affaires étrangères	5
Les compétences	6
Les membres.....	7
Les groupes	8
Le Bureau.....	9
Les coordonnateurs.....	10
Le secrétariat administratif.....	11
L'activité législative de la commission des affaires étrangères	12
L'examen de la proposition de loi relative à la mise en place et au fonctionnement de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement instituée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021	14
L'examen des conventions et traités internationaux.....	16
Les avis sur les projets de loi.....	18
L'examen des propositions de résolution européenne	26
L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères	29
Les débats en séance publique.....	31
Les auditions	34
Les déclarations communes et réunions conjointes européennes ou internationales	41
Les missions d'information	47
Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement) ..	47
Les missions de terrain	51
Les entretiens du président	55

La commission des affaires étrangères est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle est composée de 71 députés et présidée par Jean-Louis Bourlanges.

Pour suivre l'activité de la commission :

- le site de l'Assemblée : <http://www.assemblee-nationale.fr/> ;
- l'agenda de la commission : [Agenda de la Commission](#) ;
- les vidéos de la commission : <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions> ;
- le Twitter de la commission : @AN_AfEtr.

Le mot du président



La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale se trouve au cœur des grands débats et enjeux qui concernent le monde, donc l'environnement global dans lequel se place la France. S'ils touchent peut-être moins immédiatement les Français, les sujets dont elle traite et sur lesquels elle travaille n'en conditionnent pas moins pour autant leur vie quotidienne.

La session parlementaire 2023-2024 n'a pas échappé à la règle. Elle s'est révélée particulièrement riche et dense, tant la conjoncture internationale mais aussi les défis transnationaux ont accaparé le débat public.

C'est ainsi que la commission des affaires étrangères a souhaité apporter sa contribution au débat sur le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, compte tenu de ses réflexions antérieures sur les enjeux migratoires, notamment dans la Méditerranée et l'océan Indien. De même, sur mon impulsion, elle s'est emparée de la question de la mise en place de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement, qui se heurtait à une inertie contraire aux intentions exprimées par le législateur en 2021 et n'apparaissait guère compréhensible au regard des montants financiers en cause, de l'ordre de 15 milliards d'euros annuels. Par ailleurs, en cette année de renouvellement du Parlement européen, la commission a tenu plusieurs réunions sur les enjeux touchant à l'Union européenne, dont l'une a dressé le bilan du commissaire français sortant au marché intérieur.

Au cours de la session écoulée, la commission des affaires étrangères a également porté son attention sur les grands conflits et les troubles régionaux dont notre pays ne peut se désintéresser. Ainsi, la guerre en Ukraine a continué d'occuper une large place de ses débats et réunions, notamment à l'occasion de la conclusion de l'accord de coopération en matière de sécurité entre la France et l'Ukraine signé le 16 février 2024 à Paris. Le conflit israélo-palestinien s'est, lui aussi, brutalement imposé à son agenda dès le lendemain des terribles attaques portées contre de nombreux Israéliens le 7 octobre 2023 et son attention n'a pas baissé en intensité depuis la riposte de l'Etat d'Israël dans la bande de Gaza, avec ses ravages humanitaires préoccupants. Mais la commission s'est aussi saisie de crises parfois oubliées, comme celle qui ravage l'Est de la République démocratique du Congo et celle du Haut-Karabakh, qui a provoqué l'adoption d'une résolution, ou de menaces ré-émergentes, comme celle du terrorisme islamiste propagé par l'Etat islamique au Khorasan, dans la foulée de l'attentat de Moscou du 22 mars 2024.

Ces mois passés, plusieurs rapports importants sur des enjeux contemporains de fond ont été préparés par la commission. Elle s'est ainsi prononcée sur le renouveau des relations entre la France et l'Afrique, à un moment où le continent africain change et évolue en profondeur, mais aussi sur la crise de l'Organisation des Nations Unies et les perspectives de sa réforme, en vue du Sommet de l'avenir prévu à New-York en septembre. D'autres rapports étaient également en préparation sur l'enjeu alimentaire mondial, ainsi que sur l'avenir de la francophonie dans la perspective du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra en France en octobre 2024, et les enjeux et la place de la France en Indopacifique, ou encore les terres rares et ressources naturelles stratégiques. La dissolution de l'Assemblée nationale, décidée le 9 juin 2024 par le président de la République, est intervenue avant que ces réflexions ne puissent être présentées et débattues au sein de la commission.

Jouant un rôle essentiel dans la diplomatie parlementaire, la commission des affaires étrangères a poursuivi ses efforts en faveur du maintien et de l'intensification de ses échanges avec ses homologues étrangers. Elle a ainsi reçu une délégation de la commission des affaires extérieures et européennes de la Chambre des députés italienne et a participé à des échanges à Berlin avec les commissions du Bundestag et de la Diète polonaise, dans le format du triangle de Weimar. Moi-même, j'ai rencontré à de nombreuses reprises des homologues et des parlementaires étrangers avec qui nous avons pu échanger sur les grands dossiers d'intérêt mutuel.

Plusieurs déplacements à l'étranger ont donné lieu à des rapports d'information spécifiques. Je me suis ainsi rendu, quelques jours à peine avant le nettoyage ethnique dont ont été victimes les Arméniens du Haut-Karabakh, mi-septembre 2023, en République d'Arménie. Une vice-présidente de la commission s'est déplacée à Kiev pour y représenter la commission lors de la commémoration du 2^{ème} anniversaire du début de l'invasion russe et y manifester la poursuite du soutien de la France aux efforts de résistance ukrainiens. De même, la réunion des commissions au format du triangle de Weimar à Berlin a été l'occasion d'une mission plus large destinée à évaluer l'état de la relation bilatérale franco-allemande. Enfin, des délégations ont rendu compte de leurs échanges à l'occasion de la 78^{ème} assemblée générale des Nations Unies, à New York, et de la 28^{ème} Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28), aux Emirats arabes unis.

Enfin, en plus de toutes ces activités, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale n'a pas pour autant délaissé ses missions de législateur et de contrôle de l'action du Gouvernement. Douze projets de loi autorisant l'approbation ou la ratification de conventions ou d'accords internationaux ont ainsi été adoptés par la commission. S'ils ont présenté une portée d'importance inégale, certains n'en ont pas moins concerné des traités ou accords majeurs : c'est ainsi, par exemple, que la commission des affaires étrangères a permis à la France d'être en situation de figurer parmi les tous premiers Etats approuvant l'accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et relatif à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). S'agissant du contrôle de l'action gouvernementale, neuf auditions de ministres et une douzaine d'auditions de responsables administratifs ont été organisées afin d'interroger l'Exécutif sur son action.

En définitive, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a, au cours de cette ultime session de la XVI^{ème} législature, assumé ses devoirs avec application dans une atmosphère générale studieuse et sérieuse, le plus souvent empreinte de respect mutuel malgré les différences politiques. Cet état d'esprit conforte ma propre conviction que les intérêts et la parole de la France sur la scène internationale transcendent généralement les clivages, même s'ils n'effacent pas les convictions divergentes. Alors qu'une nouvelle Assemblée nationale sera prochainement élue par les Français, il n'y a pas lieu de douter qu'il en aille autrement à l'avenir et c'est heureux.

Jean-Louis Bourlanges,
député des Hauts-de-Seine,
président de la commission des
affaires étrangères

La commission des affaires étrangères

Les compétences

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale est compétente, en application de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

Les membres

Aux termes de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires étrangères est constituée d'un effectif maximum de 73 députés.

Composition au 8 juin 2024 :

- Nadège Abomangoli
- Pieyre-Alexandre Anglade
- Véronique Besse
- Carlos Martens Bilongo
- Elisabeth Borne
- Jean-Louis Bourlanges
- Bertrand Bouyx
- Jérôme Buisson
- Eléonore Caroit
- Sébastien Chenu
- Mireille Clapot
- Pierre Cordier
- Alain David
- Sébastien Delogu
- Julie Delpech
- Pierre-Henri Dumont
- Nicolas Dupont-Aignan
- Philippe Emmanuel
- Olivier Faure
- Nicolas Forissier
- Thibaut François
- Bruno Fuchs
- Stéphanie Galzy
- Guillaume Garot
- Maud Gatel
- Hadrien Ghomi
- Claire Guichard
- Michel Guinot
- David Habib
- Meyer Habib
- Benjamin Haddad
- Marine Hamelet
- Michel Herbillon
- Alexis Jolly
- Brigitte Klinkert
- Stéphanie Kochert
- Amélia Lakrafi
- Arnaud Le Gall
- Marine Le Pen
- Karine Lebon
- Élise Leboucher
- Jean-Paul Lecoq
- Vincent Ledoux
- Yaël Menache
- Nicolas Metzdorf
- Naïma Moutchou
- Nathalie Oziol
- Jimmy Pahun
- Bertrand Pancher
- Mathilde Panot
- Didier Parakian
- Frédéric Petit
- Kévin Pfeffer
- Béatrice Piron
- Jean-François Portarrieu
- Adrien Quatennens
- Mereana Reid Arbelot
- Laurence Robert-Dehault
- Laetitia Saint-Paul
- Sabrina Sebaihi
- Vincent Seitlinger
- Ersilia Soudais
- Michèle Tabarot
- Aurélien Taché
- Liliana Tanguy
- Olivier Véran
- Laurence Vichnievsky
- Patrick Vignal
- Lionel Vuibert
- Éric Woerth
- Estelle Youssouffa

Les groupes

Les neuf groupes politiques présents à l'Assemblée nationale disposaient, jusqu'à la dissolution de la XVI^{ème} législature, d'un nombre de sièges proportionnel à leur effectif (au 8 juin 2024) se décomposant comme suit :

- 21 députés pour le groupe Renaissance (RE) ;
- 11 députés pour le groupe Rassemblement national (RN) ;
- 9 députés pour le groupe La France insoumise – Nouvelle union populaire, écologique et sociale (LFI-NUPES) ;
- 7 députés pour le groupe Les Républicains (LR) ;
- 6 députés pour le groupe Démocrates (MoDem et apparentés) (Dem) ;
- 4 députés pour le groupe Horizons (HOR) ;
- 3 députés pour le groupe Socialistes et apparentés (SOC) ;
- 3 députés pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine – Nouvelle union populaire, écologique et sociale (GDR - NUPES) ;
- 2 députés pour le groupe Écologistes – Nouvelle union populaire, écologique et sociale (Écolo-NUPES) ;
- 2 députés pour le groupe Libertés, indépendance, outre-mer et territoires (LIOT).

En outre, 3 députés non-inscrits siégeaient également à la commission.

Le Bureau

(Bureau élu le 2 octobre 2023 *)

Le président



Jean-Louis Bourlanges

Démocrate (Mouvement Démocrate et apparentés)

Les vice-présidents



Eléonore Caroit
Renaissance



Mireille Clapot
Renaissance



Michel Herbillon
Les Républicains



Jean-Paul Lecoq
Gauche-démocrate et
républicaine - NUPES

Les secrétaires



Nadège Abomangoli
La France Insoumise -
NUPES



Maud Gatel
Démocrate (Mouvement
Démocrate et apparentés)



Michel Guiniot
Rassemblement national



Jean-François Portarrieu
Horizons

** Nota : Conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa des articles 37 et 39 du Règlement de l'Assemblée nationale, le bureau des commissions permanentes est renouvelé, à l'exception de l'ouverture de la législature et de sa dernière année, chaque début de session ordinaire annuelle.*

Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont désignés par leurs groupes politiques respectifs. Ils contribuent aux décisions concernant l'organisation des travaux de la commission et la désignation des rapporteurs. Ils participent, à ce titre, aux réunions du Bureau.



Alain David
Socialistes et apparentés



Pierre-Henri Dumont
Les Républicains



Thibaut François
Rassemblement national



Bruno Fuchs
Démocrate (MoDem et apparentés)



Hadrien Ghomi
Renaissance



Aurélien Taché
Ecologistes et apparentés - NUPES



Estelle Youssouffa
Libertés, indépendance, territoires
et outre-mer

Le secrétariat administratif

Ont travaillé au secrétariat de la commission des affaires étrangères, de septembre 2023 à juin 2024, les personnes suivantes :

- Laurent Saunier, sous-directeur, chef de service
- Bruno Legrain, conseiller
- François-Xavier Carabelli, administrateur
- Benjamin Deslus, administrateur
- Antoine Lenormand, administrateur
- François Petaux, administrateur
- Anaïs Polycarpe, administratrice
- Alizée Trillo, administratrice-adjointe
- Bénédicte Brou, assistante de direction et de gestion
- Sophie Destribats, assistante de direction et de gestion
- Blandine Le Gall, assistante de direction et de gestion
- Olgnette Mbango Kwedi, assistante de direction et de gestion
- Sandrine Paris, assistante de direction et de gestion
- Elise Martin, apprentie
- Julien Bohly, stagiaire
- Alexandre Cherkassof, stagiaire
- Louise Huchard, stagiaire
- Meryem Khouzaimi, stagiaire
- Nathanaël Lecomte, stagiaire
- Louise Masson, stagiaire
- Paul Morelli, stagiaire
- Loup Panteix, stagiaire
- Grégory Pillot, stagiaire

L'activité législative de la commission des affaires étrangères

L'activité législative de la commission, exercée en vertu de l'article 36 alinéa 8 du Règlement de l'Assemblée nationale, comprend pour l'année 2023-2024, l'examen de :

- 1 proposition de loi pour laquelle la commission a été saisie au fond ;
- 12 conventions ou accords internationaux (article 53 de la Constitution) ;
- 2 projets de loi pour lesquels la commission s'est saisie pour avis ;
- 1 proposition de résolution européenne (article 151-6 du Règlement de l'Assemblée nationale).

L'examen de la proposition de loi relative à la mise en place et au fonctionnement de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement instituée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021

Le 30 mai 2023, le président de la commission des affaires étrangères, M. Jean-Louis Bourlanges, et quarante-et-un cosignataires émanant de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale ont déposé, sur le Bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi relative à la mise en place et au fonctionnement de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement instituée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021.

Longueusement attendue, la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a posé les bases d'un profond renouvellement du cadre de la politique française d'aide publique au développement (APD) en définissant les priorités sectorielles et géographiques de cette politique et en fixant à l'Etat l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2025. Le texte a en outre précisé et renforcé le rôle et les missions des grands acteurs publics du développement, parmi lesquels trouve place désormais une toute nouvelle commission d'évaluation. Fait suffisamment rare pour être souligné, cette loi a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du fait du caractère consensuel de ses dispositions.

Le 23 février 2022, la commission des affaires étrangères a autorisé la publication d'un rapport d'information sur l'application de la loi n° 2021-1031, dans lequel les rapporteurs saluaient le fait que de nombreuses mesures prévues aient été prises ou soient sur le point de l'être tout en soulignant certains points de vigilance, et tout particulièrement l'absence de publication des textes relatifs à la commission d'évaluation. Cette mention relative à la commission d'évaluation de l'APD était tout sauf anodine, dans la mesure où sa création avait été expressément souhaitée par le Parlement afin de disposer d'un instrument permettant d'apprécier la pertinence des dépenses réalisées en la matière, au regard des objectifs assignés à l'aide apportée par la France à certains pays plus que d'un strict point de vue financier.

Le décret fixant la composition de la commission étant paru le 6 mai 2022, il était permis d'espérer que la commission soit rapidement installée dans la foulée, afin de débiter dans les meilleurs délais son travail important. Il n'en a malheureusement rien été et, dès l'automne suivant, le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale s'en est ouvert d'abord à la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, puis à la secrétaire d'Etat chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, et enfin à la première ministre. Les réponses qui lui ont été apportées ne l'ont malheureusement pas convaincu de la priorité accordée à cette question, pourtant essentielle.

Parallèlement, à l'occasion d'entretiens menés par le président Jean-Louis Bourlanges avec diverses personnalités, il est apparu que l'articulation des mesures réglementaires avec celles de la loi posaient quelques problèmes de principe qui n'étaient sans doute pas étrangers au blocage constaté.

La persistance d'une inertie préjudiciable à la mise en place d'un instrument pertinent d'évaluation d'une politique publique mobilisant annuellement plus de 15 milliards d'euros et participant au rayonnement de notre pays, une proposition de loi modifiant les dispositions relatives à la commission d'évaluation de l'APD a donc été déposée sur le Bureau de l'Assemblée nationale.

La commission des affaires étrangères a désigné Mme Maud Gatel rapporteure sur cette proposition de loi le 13 décembre 2023 ([rapport n° 2017](#)). Elle a examiné le texte le 20 décembre suivant ([compte-rendu du 20 décembre](#)). La commission s'est ralliée à l'objectif poursuivi en adoptant la proposition de loi sans modification ([texte adopté](#)).

L'Assemblée nationale a débattu du texte lors de la journée réservée à l'ordre du jour proposé par le groupe Démocrate (MoDem et indépendants), le 18 janvier 2024.

Après que sa commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a voté le texte conforme le 20 mars 2024, le Sénat a adopté définitivement la proposition de loi, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le 26 mars suivant ([texte adopté](#)).

La loi n° 2024-309 a été publiée au journal officiel du 6 avril 2024 ([loi n° 2024-309 du 5 avril 2024 relative à la mise en place et au fonctionnement de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement instituée par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021](#)).

L'examen des conventions et traités internationaux

La commission des affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Lors de la première session de la XVI^{ème} législature, les groupes politiques semblaient avoir fait évoluer la pratique pour permettre aux députés de se saisir en séance publique de certains grands sujets. Néanmoins, sur la session 2023-2024 (semaines de session extraordinaire incluses), ce sont seulement 3 projets de loi, sur les 12 votés (la proportion était de 7 sur 25 en 2020-2021, de 7 sur 16 en 2021-2022 et de 15 sur 23 en 2022-2023), qui ont donné lieu à un débat en séance publique précédant leur mise aux voix, à la demande principalement d'un président de groupe politique.

Trois projets de loi ont fait l'objet d'un débat en séance publique :

- autorisation de la ratification du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République du Kazakhstan, signé à Nour-Soultan le 28 octobre 2021 ; rapporteur : Laurence Vichnievsky ([rapport n° 1980](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales ; rapporteur : Delphine Lingemann ([rapport n° 2067](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) ; rapporteur : Jimmy Pahun ([rapport n° 2644](#)) [[vidéo](#)].

Neuf projets de loi ont fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée :

- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ; rapporteur : Jean-Paul Lecoq ([rapport n° 1541](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif au déploiement d'agents de sûreté en vol ; rapporteur : Christopher Weissberg ([rapport n° 1669](#)) [[vidéo](#)] ;

- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre concernant la démarcation et l'entretien de la frontière ; rapporteur : Michel Guiniot ([rapport n° 1858](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice et la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice ; rapporteur : David Habib ([rapport n° 1857](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Paris le 4 février 2022 et de la convention entre la République française et la République hellénique pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales signée à Athènes le 11 mai 2022 ; rapporteure : Béatrice Piron ([rapport n° 1979](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama relatif à l'exercice d'activités professionnelles rémunérées pour les membres des familles des agents des missions officielles de chaque Etat, signé à Panama le 7 juillet 2022; rapporteure : Eléonore Caroit ([rapport n° 1067](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Land du Bade-Wurtemberg relatif à la création d'une compagnie de gendarmerie fluviale franco-allemande sur le Rhin, signé à Strasbourg le 6 juillet 2022 ; rapporteur : Kévin Pfeffer ([rapport n° 2249](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces, signé à Port-Moresby le 31 octobre 2022 ; rapporteur : Hadrien Ghomi ([rapport n° 2337](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisation de l'approbation de l'accord global dans le domaine du transport aérien entre les États membres de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est, et l'Union européenne et ses États membres, signé à Bali le 17 octobre 2022 ; rapporteure : Mereana Reid Arbelot ([rapport n° 2412](#)) [[vidéo](#)].

Les avis sur les projets de loi

Au cours de la session 2023-2024, la commission des affaires étrangères s'est saisie pour avis de deux projets de loi :

- le projet de loi de finances initiales pour 2024, lequel a donné lieu à neuf rapports pour avis au nom de la commission ;
- le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

Avis sur le projet de loi de finances initiale pour 2024 : émission de neuf avis budgétaires

La commission des affaires étrangères est amenée, dans ses domaines de compétence, à examiner le projet de loi de finances initial. Pour ce faire, elle a désigné neuf rapporteurs pour avis qui examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la commission. Un avis est, en outre, consacré à l'article du projet de loi de finances qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires, par Vincent Seitlinger ([avis n° 1715 tome I](#)) ;
- Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie, par Frédéric Petit ([avis n° 1715 tome II](#)) ;
- Aide publique au développement, par Élise Leboucher ([avis n° 1715 tome III](#)) ;
- Défense, par Alexis Jolly ([avis n° 1715 tome IV](#)) ;
- Écologie, développement et mobilités durables, par Jean-Paul Lecoq ([avis n° 1715 tome V](#)) ;
- Économie : commerce extérieur et diplomatie économique, par Jean-François Portarriou ([avis n° 1715 tome VI](#)) ;
- Immigration, asile et intégration, par Nicolas Metzdorf ([avis n° 1715 tome VII](#)) ;
- Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure, par Estelle Youssouffa ([avis n° 1715 tome VIII](#)) ;
- Prélèvement européen, par Éléonore Caroit ([avis n° 1715 tome IX](#)).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Action extérieure de l'État* – dans son volet *Action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires* – pour 2024, Vincent Seitlinger souligne que les dotations prévues s'inscrivent dans le sillage des annonces effectuées par le président de la République en clôture des états-généraux de la diplomatie, le 16 mars 2023, pour réarmer d'ici à 2027 l'outil diplomatique français. Le budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères atteindra ainsi, 6 764,8 millions d'euros en crédits de paiement (hors pensions), en hausse de 4,5 % avec 293 millions d'euros supplémentaires par rapport à la loi de finances pour 2023. Il prévoit aussi

une hausse des effectifs de 165 équivalents temps plein, après 100 postes en 2023. Reste que le rapporteur pour avis s'est inquiété de l'imprécision entourant l'allocation de ces nouvelles ressources.

Afin d'illustrer l'impérieuse nécessité d'assurer à la diplomatie de la France les moyens d'agir dans un environnement international de plus en plus dégradé, Vincent Seitlinger a fait le choix, pour la partie thématique de ses travaux, de dresser le bilan des actions du centre de crise et de soutien (CDCS) dans les situations d'urgence, et plus particulièrement des opérations d'évacuation de nos ressortissants de ces dernières années, en Afghanistan (2021), en Ukraine (2022), au Soudan (2023), au Niger (2023) et, très récemment, en Israël (2023).

Le CDCS est un service du ministère de l'Europe et des affaires étrangères actif vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept : en cas de survenance d'une crise à l'étranger, il assure la protection des ressortissants français et coordonne l'action humanitaire d'urgence de l'État pour venir en aide aux populations locales. Se félicitant de l'efficacité de l'organisation en place, faisant du ministère chargé des affaires étrangères un véritable « ministère des crises », le rapporteur pour avis insiste plus particulièrement sur la nécessité de mieux accompagner les opérations d'évacuation. Il appuie également toutes les initiatives prises en faveur d'une meilleure incitation des Français de l'étranger à s'inscrire au registre des Français établis hors de France, de manière à faciliter les prises de contact en cas de danger et d'opération d'évacuation.

Dans son avis budgétaire relatif au programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie* de la mission *Action extérieure de l'Etat*, Frédéric Petit se félicite de la hausse de 62 millions d'euros de ces dotations par rapport à 2023, à 805 millions d'euros. Cette revalorisation de 8 % permettra le « réarmement » des services culturels des ambassades, de leurs Instituts français, ainsi que des Alliances françaises, avec une augmentation de près de 26 millions d'euros des crédits d'intervention. Le rapporteur pour avis s'est réjoui que les crédits supplémentaires soient alloués aux zones identifiées comme prioritaires : l'Afrique, qui compte au demeurant 40 % des Instituts français, l'Indopacifique et l'Europe.

Parce qu'il est peu de pays hors de l'Union européenne avec lesquels la France entretient des liens aussi denses que l'Algérie, en une relation qui paraît tout aussi foisonnante au plan humain que dysfonctionnelle au plan politique, Frédéric Petit a souhaité consacrer la partie thématique de son rapport pour avis à l'action culturelle et la coopération avec ce pays. Malgré les initiatives courageuses du président de la République, il est difficile de ne pas constater la permanence des blocages de la relation bilatérale d'État à État. Dans ce contexte, quels leviers de coopération nos postes diplomatiques et consulaires peuvent activer lorsque l'efficacité de la « diplomatie des chancelleries » est sujette à caution ?

Le rapporteur pour avis met en exergue la consistance et les potentialités d'une « diplomatie non gouvernementale » qui répond, malgré les obstacles qui lui sont opposés, à des attentes fortes en matière de culture, de francophonie, de mobilités étudiantes et d'échanges économiques, émanant notamment de la jeunesse algérienne. Loin des faux-semblants politiques ou de l'instrumentalisation du passé, la relation de la France à l'Algérie doit donc mobiliser, sans relâche, la « diplomatie des sociétés civiles », pour préparer l'avenir.

L'avis budgétaire sur les crédits pour 2024 de l'*Aide publique au développement* (Elise Leboucher, rapporteure) souligne que le montant de ces crédits connaîtra en réalité une stabilisation, après plusieurs années de croissance régulière. Suite à une décennie ayant porté l'effort global en la matière à 15,3 milliards d'euros en 2022, la reconduction en 2024 de l'enveloppe votée en 2023 dans un contexte d'inflation (5,8 % en 2023) constitue, en termes réels, une baisse de moyens.

La discussion budgétaire sur la mission relative à l'aide publique au développement (APD) pour 2024 s'inscrit dans un cadre renouvelé. Au plan international, un Sommet pour un nouveau pacte financier a été organisé à Paris les 22 et 23 juin 2023 et a permis des avancées sur un certain nombre de points, tels que l'insertion dans les prêts de clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophe climatique. Au plan national, un conseil présidentiel du développement (CPD) s'est tenu le 5 mai 2023 et a énuméré dix objectifs prioritaires, tandis que le comité interministériel de coopération internationale et de développement (CICID) s'est réuni le 18 juillet suivant, pour la première fois depuis 2018, afin notamment d'acter la suppression de la liste des dix-neuf pays prioritaires en la remplaçant par un objectif de concentration de l'aide sur les « *pays les moins avancés* » (PMA) : 50 % de l'effort financier bilatéral de l'État devra être dirigé vers ces PMA, ainsi que vers les pays les plus vulnérables aux conséquences des dérèglements climatiques. La rapporteure pour avis s'est étonnée que le Parlement ait été peu associé à ces deux rendez-vous.

La santé maternelle et infantile occupant une place particulière au sein de la politique d'aide au développement, l'avis budgétaire y consacre un focus plus particulier, en s'intéressant tout spécialement aux pays de l'Afrique subsaharienne, région du monde où la problématique se pose avec le plus d'acuité (vingt-trois pays, dont certains parmi les plus pauvres du monde, et 1,5 milliard d'habitants). Tout en se félicitant d'une prise de conscience internationale et des efforts de la France, réels, sur cet enjeu, à propos duquel des progrès notables ont été obtenus, l'avis budgétaire dresse la liste des nombreux défis qui subsistent et méritent de recueillir l'attention et il formule vingt-quatre propositions.

Dans son avis budgétaire sur la mission **Défense**, Alexis Jolly souligne que le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation générale des crédits destinés aux armées de 3,3 milliards d'euros, qui est conforme à la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030. Toutefois, si la LPM a permis d'engager une transformation des armées françaises, elle ne leur donne pas encore toutes les garanties nécessaires à leur réussite. En conséquence, le rapporteur pour avis estime qu'il conviendra de réajuster les moyens qui leur sont dédiés, sans attendre l'année 2030, faute de quoi la France risquerait un déclassement sur la scène internationale et militaire.

Dans la partie thématique de son avis budgétaire, le rapporteur a souhaité étudier les enjeux liés à la maîtrise des armements. Les régimes juridiques en vigueur subissent aujourd'hui une crise sans précédent, qui s'inscrit dans un contexte de compétition stratégique affirmée entre grandes puissances et de remise en cause du multilatéralisme : les traités et accords internationaux sont souvent directement dénoncés par les États et les négociations, bloquées. En parallèle, on constate un réarmement des grandes puissances, notamment la Chine, et une instabilité stratégique.

Si des avancées significatives semblent improbables en matière de maîtrise des armements à court ou moyen terme, la France doit néanmoins continuer à défendre cet idéal, et ce d'autant plus que de nouveaux défis s'ouvrent dans le domaine. L'objectif est d'éviter un réarmement sans limite, qui alimenterait l'insécurité, tout en préservant ses intérêts stratégiques. Pour y parvenir, il est essentiel d'empêcher que les forums existants, et notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), disparaissent. La France doit en outre chercher à éviter une « trilatéralisation » du débat entre les États-Unis, la Chine et la Russie, pour que sa voix continue à peser.

La commission des affaires étrangères se prononce chaque année sur les crédits de la mission *Écologie, développement et mobilité durables*, ce qui lui donne l'opportunité d'examiner par la même occasion les instruments, les objectifs et les modalités de la diplomatie environnementale. Observant que l'Exécutif tarde à définir sa feuille de route pour l'action sur le climat, comprenant la stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), qui doit inclure à la fois la nouvelle stratégie de baisse des émissions (dite « stratégie bas-carbone »), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), Jean-Paul Lecoq constate une diminution des dotations de cette mission, à 21,631 milliards d'euros en crédits de paiement en 2024, principalement du fait de la fin progressive du dispositif de « bouclier tarifaire » sur les prix du gaz et de l'électricité. Du point de vue budgétaire, le rapporteur pour avis estime que la mobilisation de la France dans le domaine environnemental n'est pas encore à la hauteur des enjeux, même s'il concède au Gouvernement un effort réel dans certains domaines.

La partie thématique de l'avis budgétaire est consacrée à l'enjeu de la décarbonation de la flotte maritime mondiale. La circulation des bateaux de marchandises assure plus de 80 % du commerce mondial, par le ballet incessant de 100 000 navires transportant 2,2 milliards de tonnes de marchandises par an. Le secteur maritime a pu être présenté comme un mode de transport « propre » : il pollue six à sept fois moins que le transport routier au kilo de marchandises transporté, par exemple ; pourtant, il rejette un milliard de tonnes de CO₂ équivalent par an, soit environ 2,9 % des émissions mondiales et 13,5 % des émissions totales des gaz à effet de serre de l'Union européenne (chiffres 2018). Il est responsable d'autant d'émissions que l'Allemagne et de davantage que les émissions réunies de la France et du Royaume-Uni.

Des développements significatifs sont intervenus en 2023 : d'une part, l'Organisation maritime internationale a adopté un accord appelant à la décarbonation totale du transport maritime d'ici à 2050 ; d'autre part, la France, a lancé l'élaboration, avec les professionnels du secteur, d'une feuille de route en la matière. La flotte maritime mondiale dispose désormais de quelques années seulement pour opérer une véritable révolution : trouver des sources d'énergies alternatives décarbonées lui permettant de sortir de l'ère du « tout pétrole » et, ainsi, un nouveau modèle de fonctionnement conditionnant une transformation de l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour l'heure, toutefois, aucune solution ne semble encore s'imposer : un tel changement nécessite de recourir à un bouquet de mesures d'efficacité voire de sobriété énergétique complémentaires, ainsi qu'à un accompagnement ciblé et ambitieux de la transition du secteur maritime de la part de chaque État.

Dans son avis relatif à la mission budgétaire *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique*, Jean-François Portarrieu présente les crédits consacrés au soutien du commerce extérieur et à la diplomatie économique. Dressant également l'état des lieux du commerce extérieur français, le rapporteur pour avis constate qu'il s'est fortement dégradé, de l'ordre de 78 milliards d'euros en 2022 par rapport à 2021, pour atteindre un déficit de près de 164 milliards d'euros, dans un contexte de renchérissement substantiel de la facture énergétique, qui a plus que doublé en un an pour atteindre 115 milliards en 2022, contre 45 milliards en 2021. Il reste que le solde de la balance commerciale française s'améliore au premier semestre 2023, passant de - 89 milliards d'euros au second trimestre 2022 à - 54 milliards d'euros : cette amélioration est principalement due à la baisse de la facture énergétique, qui passe de 65 milliards à 36 milliards d'euros sur la période, par rapport au semestre précédent. De même, le nombre d'entreprises exportatrices est en croissance continue.

Dans la partie thématique de l'avis budgétaire, consacrée à la filière viticole, Jean-François Portarrieu met en avant que celle-ci est un pilier essentiel de l'économie française, se positionnant au premier rang du secteur agroalimentaire en termes de solde commercial : le

secteur maintient, depuis 2016, un solde excédentaire d'environ 10 milliards d'euros. En 2022, la France a consolidé sa position en tant que leader mondial des exportations de vin et spiritueux en valeur. Ces dernières ont atteint le montant de 17,2 milliards d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport à 2021. Après le secteur aéronautique, le secteur des vins et spiritueux constitue le deuxième excédent commercial de la France, avec un solde de 15,7 milliards d'euros, soit près du tiers des exportations mondiales du secteur en valeur.

Aujourd'hui, ce secteur affronte de nouveaux défis. Le changement climatique a un impact direct sur la culture de la vigne. La bataille de la modération, qui a été gagnée, entraîne de profondes mutations du paysage viticole français. Les événements internationaux (pandémie, guerre en Ukraine) et les risques de guerre commerciale ont également perturbé les chaînes de valeur du secteur. De ce fait, le soutien des pouvoirs publics doit se renforcer, notamment par la mobilisation de la diplomatie et également le choix de ne pas alourdir la fiscalité.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Immigration, asile et intégration*, Nicolas Metzdorf relève que les crédits de paiement de la mission *Immigration, asile et intégration* passent à 2,16 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2024, en hausse de 7,3 %, tandis que les autorisations d'engagement diminuent de 34 %, à 1,76 milliard d'euros.

Le rapporteur pour avis a plus particulièrement focalisé son analyse sur quatre défis auxquels la France et l'Europe sont aujourd'hui confrontées en matière migratoire.

Tout d'abord, l'accueil des déplacés ukrainiens en France et dans les États voisins revêt un caractère de plus en plus durable, qui pourrait conduire à substituer à la protection temporaire dont ils bénéficient des statuts juridiques plus adaptés. En septembre 2023, 246 000 autorisations provisoires de séjour (APS) avaient été délivrées par les préfetures depuis l'activation de la protection temporaire en mars 2022, parmi lesquelles 99 246 primo-délivrances. Le rapporteur préconise donc d'anticiper la fin du dispositif de protection temporaire des déplacés Ukrainiens et de les accompagner dans l'évolution de leur statut.

Ensuite, la forte accélération des flux migratoires irréguliers en Méditerranée, va immanquablement se faire sentir au cours des prochains mois sur une demande d'asile déjà en augmentation en France. Le nombre de franchissements irréguliers détectés aux frontières extérieures de l'Union européenne, toutes frontières confondues, a augmenté de 18 % sur les huit premiers mois de l'année 2023, par rapport à la même période en 2022 : il a atteint 232 350, soit son niveau le plus élevé depuis 2016. En France, cela conduit à une augmentation de la demande d'asile de l'ordre de 12 % depuis le début de l'année 2023.

Dans ce contexte, la réponse européenne à ces mouvements migratoires en forte hausse commence à prendre une forme plus concrète avec l'aboutissement de l'adoption du pacte européen sur la migration et l'asile dont l'aboutissement se profile.

Au plan national, enfin, la politique des visas, si elle constitue un instrument privilégié d'organisation de la migration légale, s'est en revanche révélée décevante comme levier de la politique d'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure* et au compte de concours financier *Avances à l'audiovisuel public* pour 2024, Estelle Youssouffa considère que l'audiovisuel extérieur, qui s'appuie sur France Médias Monde (FMM) et la chaîne multilatérale TV5 Monde, est une source de rayonnement pour la France et un atout pour la francophonie. Elle plaide donc pour que la France en assume pleinement le financement, qui compte pour moins de 10 % des dotations du service public audiovisuel financées par affectation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur

le compte de concours financier *Avances à l'audiovisuel public*, et regrette que les hausses de 14 millions d'euros et de 3,5 millions d'euros annoncées, respectivement pour FMM et pour TV5 Monde en 2024, résultent pour moitié de la stricte compensation des effets fiscaux consécutifs à la suppression de l'ancienne « redevance télé » et, pour le solde, visent à faire face aux effets de l'inflation.

La rapporteure pour avis appelle à consolider les financements des deux opérateurs et préconise que le prochain contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028 liant FMM à l'État lui permette de demeurer attractif, en développant des projets de proximité en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe orientale, tout en assumant les coûts de sa transformation numérique et en améliorant l'emploi et les conditions de travail de l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le contexte d'une mise en cause multiforme de notre audiovisuel extérieur, tout particulièrement en Afrique, il importe de le doter de moyens suffisants et des outils propres à conforter le lien de confiance avec les publics africains, lui permettant ainsi d'exercer pleinement son rôle de média international à ancrage local. La rapporteure pour avis estime que l'ambiguïté des déclarations répétées du président de la République visant à faire de l'audiovisuel extérieur un « *outil d'influence* » ou un « *instrument de communication* », ainsi que les incertitudes entourant son financement par des ressources non budgétaires à compter de 2025 sont de nature à altérer la crédibilité de son indépendance à l'étranger et, partant, son audience.

La commission des affaires étrangères a examiné l'article 33 du projet de loi de finances pour 2024, qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne à 21,6 milliards d'euros, en diminution de 12,1 % par rapport à celui voté en loi de finances initiale pour 2023, sur le rapport de Eléonore Caroit, rapporteure pour avis sur le *prélèvement européen*.

La contribution de la France au budget de l'Union européenne prend la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'État, l'un des quatre types de ressources du budget de l'Union avec les ressources propres traditionnelles (droits de douane), la ressource assise sur une assiette de TVA harmonisée et la contribution assise sur la part d'emballages plastiques non recyclés, introduite dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027.

Le budget européen pour 2024 est le quatrième du cadre financier pluriannuel (CFP) portant sur les années 2021 à 2027. Ce cadre pluriannuel a prévu un plafond global de dépenses de 1 216 milliards d'euros en crédits d'engagement sur sept ans.

La contribution de la France au budget communautaire est un marqueur de l'appartenance de notre pays à l'Union européenne. Alors même que notre pays bénéficie directement (*via* des Fonds européens, des subventions et des prêts) et indirectement (*spread* maîtrisé) de sa position d'État membre, il apparaît souhaitable qu'il honore ses engagements vis-à-vis de ses vingt-six autres partenaires.

Pour étayer leurs analyses, les rapporteurs pour avis budgétaires ont été amenés à faire des déplacements sur le terrain :

- au **Sénégal** (Dakar), du 6 au 9 septembre 2023, dans le cadre de l'avis budgétaire *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure* sur le projet de loi de finances pour 2024, conduit par Estelle Youssouffa ;
- en **Algérie** (Alger et Oran), du 17 au 21 septembre 2023, dans le cadre de l'avis budgétaire *Diplomatie culturelle et d'influence* sur le projet de loi de finances pour 2024, conduit par Frédéric Petit ;

- au **Bénin** (Cotonou), du 26 au 29 septembre 2023, dans le cadre de l'avis budgétaire *Aide publique au développement* sur le projet de loi de finances pour 2024, conduit par Estelle Leboucher ;
- au Havre, le 5 octobre 2023, dans le cadre de l'avis budgétaire *Écologie, développement et mobilité durables* sur le projet de loi de finances pour 2024, conduit par Jean-Paul Lecoq ;
- à Varce, les 3 et 4 octobre, et en **Autriche** (Vienne), du 8 au 10 octobre 2023, dans le cadre de l'avis budgétaire *Défense* sur le projet de loi de finances pour 2024, conduit par Alexis Jolly ;

Avis sur le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

La commission des affaires étrangères s'est saisie pour avis des articles 1^{er} A, 1^{er} BB, 4, 14 A, 14, 18, 18 bis, 19, 19 bis C et 20 du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ; elle a désigné Benjamin Haddad comme rapporteur pour avis ([annexe au rapport n° 1943](#)).

Dans son avis présenté à la commission des affaires étrangères ([compte rendu du 21 novembre](#)), Benjamin Haddad observe que les migrations ne peuvent s'envisager dans le seul cadre national. Elles sont un enjeu de politique étrangère : dans la coopération avec les pays de départ et de transit, dans la lutte contre les causes profondes des migrations, des guerres, de la pauvreté ou du dérèglement climatique. La question migratoire est aussi devenue symptomatique d'un sentiment de perte de contrôle face aux transformations du monde. Mais le repli nationaliste ou la fermeture des frontières est une illusion, comme le démontrent les exemples de pays frontaliers de la France. L'immigration est un enjeu au cœur de l'articulation entre souveraineté nationale et coopération européenne. L'élaboration du pacte sur l'asile et la migration, pour laquelle la France joue un rôle pilote, permettra de mieux contrôler les frontières extérieures, d'assurer la solidarité entre États membres et de mieux coopérer avec les pays de départ et de transit.

Le rapporteur pour avis considère que la France est fière d'être un pays d'immigration ancienne et riche de ce que cette dernière lui a apporté. Toutefois, face à l'accélération des flux migratoires en Europe, il est nécessaire de la préparer aux défis qui l'attendent pour assurer la maîtrise des frontières, le projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration répondant justement à cet enjeu selon un principe simple : faciliter l'insertion de ceux qui respectent les règles, éloigner ceux qui ne les respectent pas.

Dans le cadre de sa réflexion, Benjamin Haddad a plus particulièrement insisté sur le contexte européen entourant le débat sur la question migratoire, marqué par une forte progression des flux irréguliers et par la volonté de l'Union européenne d'y répondre par une réforme législative d'ampleur à travers le Pacte sur l'asile et la migration. Il a aussi précisé les problématiques, en particulier d'asile et de visas, auxquelles le texte a l'ambition d'apporter des solutions, avant d'analyser les articles du texte soumis à la commission.

Les membres de la commission ont adopté 10 amendements ([compte rendu du 22 novembre](#)), visant pour l'essentiel à intégrer dans le rapport annuel remis au Parlement une information sur la dimension externe des migrations et sur leurs causes géopolitiques profondes, à substituer une logique d'objectifs chiffrés de l'immigration légale à celle de quotas initialement prévue dans ce même rapport annuel, à élargir le champ de la réflexion sur des visas « travailleurs » et « entrepreneurs » dans les pays francophones aux ressortissants des

pays adhérent à l'Assemblée parlementaire francophonie (APF), à rétablir l'accès immédiat au marché du travail des demandeurs d'asile dont il est très probable que la protection internationale leur sera octroyée, à cibler les restrictions concernant les pays non-coopératifs en matière de délivrance de laissez-passer consulaires pour les expulsions en visant l'octroi de visas aux titulaires de passeports diplomatiques ou de service et en excluant les étudiants, à faire de la gestion des flux migratoires et de la lutte contre l'immigration irrégulière des axes essentiels en matière d'aide publique au développement en s'inspirant de l'instrument européen de coopération, le « NDICI » dont une part (de l'ordre de 10 %) est consacrée aux problématiques migratoires, à exclure l'éducation, la formation professionnelle et l'égalité hommes-femmes des domaines dans lesquels les restrictions de l'aide publique au développement à l'égard des pays non-coopératifs peuvent intervenir, à revenir à la possibilité de réunification familiale des frères et sœurs mineurs d'un réfugié et, enfin, à permettre aux membres de la Cour nationale de droit d'asile (CNDA) d'exercer au-delà de l'âge de soixante-quinze ans.

Les membres de la commission ont voté en faveur du projet de loi ainsi modifié.

L'examen des propositions de résolution européenne

En application des articles 151-5 et 151-6, la commission des affaires étrangères est amenée à examiner au fond des propositions de résolution européenne dont a été saisie la commission des affaires européennes en application de l'article 88-4 de la Constitution et qui lui sont renvoyées après l'examen de la commission des affaires européennes.

La commission permanente saisie au fond est saisie du texte adopté par la commission des affaires européenne ou, à défaut d'adoption d'un texte, du texte de la proposition de résolution initiale. La commission saisie au fond dispose d'un mois à compter du dépôt du rapport de la commission des affaires européennes pour statuer ; à défaut, le texte adopté par la commission des affaires européennes est considéré comme adopté par la commission saisie au fond.

Le texte adopté par la commission saisie au fond est considéré comme définitif après un délai de quinze jours francs suivant sa publication sauf si dans ce délai le Gouvernement, un président de groupe, le président de la commission permanente saisie au fond ou le président de la commission des affaires européennes saisit la Conférence des présidents en vue de son inscription à l'ordre du jour de la séance publique.

La proposition de résolution européenne visant à dénoncer le nettoyage ethnique des populations arméniennes du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan et à exiger le respect de l'intégrité territoriale de la République d'Arménie

La commission des affaires étrangères a été saisie de la proposition de résolution européenne visant à dénoncer le nettoyage ethnique des populations arméniennes du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan et à exiger le respect de l'intégrité territoriale de la République d'Arménie, adoptée le 17 janvier 2024 par la commission des affaires européennes, sur le rapport de Anne-Laurence Petel. La commission a nommé Anne-Laurence Petel rapporteure au fond ([rapport n° 2209](#)) et a examiné la proposition de résolution lors de sa réunion du 14 février 2024 ([compte rendu du 14 février](#)).

La commission a été saisie de 24 amendements et de 1 sous-amendement. La proposition de résolution a été adoptée avec plusieurs modifications, proposées par la rapporteure, le président de la commission et plusieurs groupes politiques. Outre quelques précisions rédactionnelles, celles-ci ont plus particulièrement eu pour objet de rappeler la résolution 2527 (2024) du 24 janvier 2024 par laquelle l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation de l'Azerbaïdjan pour sa session 2024, de souligner que l'Azerbaïdjan occupe, depuis des opérations militaires menées en 2021 et 2022, une partie du territoire souverain de la République d'Arménie sur une surface difficile à évaluer précisément mais comprise entre 140 et 200 km² et d'appeler la République d'Azerbaïdjan à retirer immédiatement et sans conditions ses forces des parties du territoire souverain de la République d'Arménie qu'elles occupent en violation du droit international, de rappeler que, suite à l'invasion russe de l'Ukraine, l'Union européenne s'est tournée vers de nouveaux producteurs de gaz et de pétrole parmi lesquels l'Azerbaïdjan, et enfin d'encourager les autorités de la République d'Arménie à persévérer dans leurs efforts d'ouverture et de dialogue et appeler les autorités de la République d'Azerbaïdjan à y répondre positivement en vue de négocier et de conclure, sous médiation internationale, un traité de paix qui ouvrirait la voie à des garanties de sécurité, à une nouvelle ère de prospérité et à des relations bilatérales bénéfiques à l'ensemble de la région du Caucase du Sud.

La résolution européenne ([n° 2209-A0](#)) n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'examen en séance publique dans le délai prévu par l'article 151-7 du règlement de l'Assemblée nationale, elle a été considérée comme définitive le 4 mars 2024, sous le numéro [248](#).

L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères comprend :

- les débats en séance publique de l'Assemblée nationale ;
- les auditions ;
- les missions d'information ;
- l'examen des propositions de nomination par le président de la République ;
- l'examen d'une proposition de résolution tendant à la création de commission d'enquête ;
- les activités des référents pays ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens du président.

Les débats en séance publique

Le **lundi 23 octobre** 2023, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du Gouvernement sur la **situation au Proche-Orient**, suivie d'un débat en application de l'article 50-1 de la Constitution.

En tant que président de la commission des affaires étrangères et représentant de son groupe, M. Jean-Louis Bourlanges est intervenu dans le débat afin de rappeler que, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations-Unies décidait, par 33 voix contre 13, la création de l'État d'Israël tout en prenant soin de proposer l'institution parallèle d'un État palestinien qui, par la suite, n'a jamais pu voir le jour. Il a souligné que, de ce vote solennel engageant la communauté internationale, datent à la fois le droit imprescriptible du peuple juif à vivre dans un État libre et souverain et le lancinant problème posé par l'émergence indéfiniment différée de l'État palestinien. Relevant que, le 7 octobre 2023, cette interminable tragédie a pris un cours nouveau et d'une gravité exceptionnelle, il a constaté que l'agression conduite par le Hamas est à la fois terroriste, constitutive d'un crime de guerre généralisée et adossée à un discours à caractère génocidaire assumé et que, face à une telle entreprise, Israël disposait d'un droit absolu à se défendre.

Le président Jean-Louis Bourlanges a fait valoir que la question fondamentale posée par ces terribles événements était celle des moyens propres à assurer la sécurité à long terme d'Israël au milieu d'un environnement, par hypothèse hostile, de plus d'un milliard et demi de Musulmans. Il a considéré que la réponse la plus tentante était celle du cordon sanitaire mais même l'arme nucléaire dont dispose Israël n'est pas de nature à assurer la survie d'un État concentrant toute sa population sur un espace aussi restreint. Se déclarant d'accord avec l'archevêque d'Alger, Mgr Vesco, pour qui « *La violence barbare du Hamas est sans excuse mais n'est pas sans cause* », il a observé que les grands dirigeants historiques d'Israël, quelle que soit leur sensibilité politique, avaient compris qu'il n'y aurait ni paix ni sérénité pour Israël si les Palestiniens ne se voyaient pas reconnaître, eux aussi, un État libre et souverain. À cet égard, il lui a semblé illusoire d'imaginer que l'établissement de relations apaisées et coopératives avec les voisins arabes de l'État hébreu, aussi excellente cette ambition soit-elle, puisse dispenser Israël de rechercher un accord équilibré avec les Palestiniens.

Le président Jean-Louis Bourlanges a regretté que les forces attachées à la modération, à la coopération et à la paix aient été partout battues en brèche. Il a estimé que les héritiers idéologiques des assassins d'Yitzhak Rabin et d'Anouar el-Sadate avaient tenu la plume de la tragédie en cours et appelé, dans l'immédiat, à veiller à ce qu'une contre-attaque, légitime dès lors qu'elle vise exclusivement à détruire les moyens militaires de l'agresseur, évite les deux écueils majeurs d'une escalade incontrôlée pouvant conduire à un embrasement général, d'une part, et d'un anéantissement massif de populations civiles, d'autre part. Il a plaidé pour que l'Union européenne prenne ses responsabilités pour assurer avec les organisations humanitaires l'acheminement massif des moyens de survie d'une population civile en détresse, afin aussi de faciliter la libération des otages.

Pour parvenir à construire un avenir de paix, le président Jean-Louis Bourlanges a appelé Israël à cesser sa politique de colonisation et à accepter que la solution du problème palestinien ne saurait passer par l'exportation en Égypte des palestiniens de l'Ouest et en Jordanie des Palestiniens de l'Est. Il a aussi espéré la restauration d'une Autorité palestinienne active, respectée et capable de prendre, à Gaza, le relais d'un Hamas en cendres, ainsi que de négocier un statut respectueux des droits palestiniens. Alors que l'Europe brisée et ruinée s'est

reconstruite sur une idée simple et forte, celle qui a guidé la réconciliation franco-allemande, il lui revient de convaincre Palestiniens et Israéliens de la pertinence de son logiciel de réconciliation.

Le **mardi 21 novembre 2023**, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du Gouvernement **relative aux partenariats renouvelés entre la France et les pays africains**, suivie d'un débat en application de l'article 50-1 de la Constitution.

En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Jean-Louis Bourlanges a insisté sur le fait que le continent africain est pour celle-ci une source d'attention constante et un sujet d'intérêt fondamental. Il a rappelé que la commission avait adopté dernièrement pas moins de quatre rapports traitant, dans divers contextes, d'enjeux touchant à la relation de la France avec ce continent ou avec les pays qui en font partie, citant le rapport d'information de Michèle Tabarot et Bruno Fuchs sur les relations entre la France et l'Afrique appelant à l'établissement d'une offre stratégique plus horizontale avec les pays africains, l'avis budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2024 d'Élise Leboucher sur la mission *Aide publique au développement* évoquant l'enjeu fondamental de la santé maternelle et infantile dans les pays prioritaires de l'Afrique subsaharienne, l'avis budgétaire d'Estelle Youssouffa sur l'action audiovisuelle extérieure dans le cadre du compte de concours financier *Avances à l'audiovisuel public* insistant sur le lien de confiance avec les publics africains, ou encore l'avis budgétaire de Frédéric Petit sur le programme *Diplomatie culturelle et d'influence*, qui s'est attardé sur la dimension culturelle de la coopération avec l'Algérie.

Le président Jean-Louis Bourlanges a indiqué que, lors de ses propres déplacements en Côte d'Ivoire et au Sénégal, il avait pu observer que la voix de la France continue de porter avec force. Il a cru possible d'affirmer que la politique africaine de la France doit poursuivre la triple révolution qu'elle a engagée : cette révolution réside d'abord dans un changement de périmètre car c'est l'ensemble de l'Afrique qui doit mobiliser l'attention et l'action et les grands acteurs de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'un investissement intellectuel et politique suffisant de notre part ; la deuxième révolution est celle des enjeux, car, comme le souligne le chef de l'État, la coopération économique, écologique, technologique et démocratique doit, bien davantage que les affaires militaires, être au cœur de la relation future avec l'Afrique, ce qui exige des investissements relationnels et cognitifs plus massifs ; enfin, il faut accomplir une révolution partenariale car, à l'antique relation d'une ex-puissance coloniale et de ses anciens protégés, se substitue progressivement le dialogue de deux continents trop proches pour n'être pas solidaires et trop engagés dans la création d'un avenir commun pour ne pas nouer une relation égalitaire.

Le président Jean-Louis Bourlanges a estimé pour conclure que le XXI^{ème} siècle sera probablement le moment africain du monde et considéré que les déboires des dernières années ne doivent pas dissimuler que les destins de l'Afrique et de l'Europe n'ont jamais été aussi proches. Il a annoncé que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale prendra, dans les mois à venir, toute sa part du nécessaire *aggiornamento* de la relation franco-africaine que tous appellent de leurs vœux.

Le **mardi 12 mars 2022**, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du Gouvernement **relative à l'accord de sécurité entre la France et l'Ukraine du 16 février 2023**, suivie d'un débat et d'un vote en application de l'article 50-1 de la Constitution.

En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Jean-Louis Bourlanges y a souligné le contexte juridique et le cadre euro-institutionnel dans lequel s'inscrit l'accord signé entre la France et l'Ukraine le 16 février 2024. Observant que le

Gouvernement n'était pas tenu de consulter le Parlement sur ce texte qui, ne comporte pas de dispositions juridiquement opposables et ne constitue pas à proprement parler un accord international au sens de l'article 53 de la Constitution, il s'est félicité que l'Exécutif ait décidé de montrer l'importance capitale qu'il attache au texte. Il a jugé utile et bienvenu que la représentation nationale s'engage, par son vote, aux côtés de l'Ukraine.

Le président Jean-Louis Bourlanges, après avoir rappelé que l'accord porte sur de nombreux sujets – la sécurité, en particulier la cyber-sécurité et le renseignement ; les consultations politiques en cas d'agression militaire d'un tiers ; la coopération dans l'industrie militaire et de défense, portant à 3 milliards d'euros l'effort de la France ; enfin, l'action humanitaire et la reconstruction de l'Ukraine – a vu dans ce texte le premier pas d'un pacte de sécurité à long terme qui devra s'inscrire dans une démarche multilatérale de sécurité collective. Il s'est félicité que l'Union européenne change de logiciel, de méthodes de travail et de procédures de décision s'agissant du soutien à l'Ukraine, la Commission harmonisant les volontés et contribuant à la mutualisation des efforts.

Le président Jean-Louis Bourlanges a conclu en enjoignant le premier ministre à participer à la construction d'un modèle d'action qui assure à l'Union européenne les moyens politiques, financiers et industriels de son accession à des responsabilités internationales majeures.

Jeudi **30 mai** 2024, dans le cadre de la journée réservée à l'ordre du jour du groupe de la Gauche démocratique et républicaine (GDR) – NUPES, l'Assemblée nationale a débattu d'une proposition de résolution portant sur la **procédure de ratification de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne** ([proposition n° 2598](#)). Ce texte a été adopté à l'issue de la discussion générale ([résolution n° 304](#)).

À l'occasion de la discussion générale, le président Jean-Louis Bourlanges a insisté sur le formidable recul de la misère planétaire qui a été permis, ces cinquante dernières années, par l'ouverture des frontières et l'intensification des échanges internationaux. Il a ensuite douté de la possibilité des membres du groupe GDR-NUPES de convaincre toute l'Assemblée nationale des méfaits de la mondialisation en prenant pour cible l'accord passé entre le Canada et l'Union européenne, pour deux raisons : la première est que le Canada est un grand pays démocratique, ami de l'État de droit, allié de toujours de la France, avec qui conclure un accord commercial est bien meilleur que la loi de la jungle du commerce de droit commun ; la seconde est le franc succès de la mise en œuvre partielle de cet accord, les importations de viande bovine, sources de toutes les angoisses, ne représentant que 0,004 % de la consommation française. Plutôt que de se rallier à une non-ratification *subito*, il a rappelé que l'accord en question est un accord mixte, qui comprend à la fois des dispositions de politique commerciale relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne, soumises à la procédure de ratification du seul Parlement européen élu au suffrage universel dans des conditions parfaitement démocratiques, et des dispositions qui relèvent de la compétence partagée entre l'Union et les États membres, applicables au terme d'une procédure très lourde passant par la ratification du texte par environ trente-cinq assemblées parlementaires. Il a conclu en trouvant injustifié de faire prendre en otage les dispositions relevant de la politique commerciale commune par des procédures prévues pour ratifier des dispositions relevant des compétences partagées et considéré que, la proposition de résolution, mal inspirée sur le fond et lourde d'effets pervers pour la procédure, n'ayant aucune conséquence juridique, il se contenterait de ne pas la voter.

Les auditions

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée, suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques, puis avec les commissaires qui le souhaitent.

Lors de la session extraordinaire de septembre 2023 et de la session ordinaire 2023-2024, la commission des affaires étrangères a auditionné de nombreuses personnalités :

- M. Sébastien Lecornu, ministre des armées, M. Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée de l'industrie, et M. Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger [[compte rendu du 26 septembre](#)] ;
- Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (2 auditions) [[compte rendu du 4 octobre](#)] [[compte rendu du 10 octobre](#)] ;
- Mme Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes [[compte rendu du 7 novembre](#)] ;
- M. Gilles Kepel, professeur des universités à l'université Paris sciences et lettres et directeur de la chaire Moyen-Orient Méditerranée à l'École normale supérieure, sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens [[compte rendu du 8 novembre](#)] ;
- M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens [[compte rendu du 14 novembre](#)] ;
- M. Gérard Araud, ancien ambassadeur de France en Israël, à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et aux États-Unis, sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens [[compte rendu du 15 novembre](#)] ;
- Mme Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, sur le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 juillet 2023 [[compte rendu du 29 novembre](#)] ;
- M. Sylvain Itté, ambassadeur de France au Niger (audition à huis clos du 6 décembre) ;
- M. Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger [[compte rendu du 7 décembre](#)] ;

- M. Hubert Védrine, ancien secrétaire général de la présidence de la République et ancien ministre des affaires étrangères, sur la politique africaine de la France, bilan et perspectives [[compte rendu du 13 décembre](#)] ;
- M. Jean-Yves Le Drian, ancien ministre de l'Europe et des affaires étrangères, envoyé personnel du président de la République pour le Liban [[compte rendu du 20 décembre](#)] ;
- M. Lionel Zinsou, fondateur et partenaire managérial de SouthBridge, président de la Fondation Terra Nova et de la Société des Amis du Musée Branly-Jacques Chirac, ancien premier ministre du Bénin (2015-2016), sur la France et les nouveaux défis africains [[compte rendu du 17 janvier](#)].
- M. Nicolas Kassianides, consul général de France à Jérusalem (audition à huis clos du 13 février) ;
- M. Stéphane Séjourné, ministre de l'Europe et des affaires étrangères (2 auditions) [[compte rendu du 14 février](#)] [[compte rendu du 15 mai](#)] ;
- M. Frédéric Mondoloni, directeur général des affaires politiques et de sécurité au ministère de l'Europe et des affaires étrangères [[compte rendu du 5 mars](#)] ;
- M. Jean-Marie Guéhenno, professeur à l'Université Columbia, associé à la Brookings Institution et au Centre sur la coopération internationale de l'Université de New York, ancien secrétaire général-adjoint de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en charge du département des opérations de maintien de la paix [[compte-rendu du 20 mars](#)] ;
- M. Jérémie Pellet, directeur général d'Expertise France [[compte rendu du 27 mars](#)] ;
- Mme Anne Grillo, directrice de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (audition à huis clos du 3 avril) ;
- Mme Muriel Domenach, représentante permanente de la France auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) [[compte-rendu du 10 avril](#)] ;
- M. Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur [[compte-rendu du 30 avril](#)] ;
- Mme Catherine Colonna, présidente du groupe d'examen indépendant chargé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) d'évaluer les mécanismes et procédures de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour assurer sa neutralité et répondre aux allégations de violations graves formulées à son encontre [[compte-rendu du 7 mai](#)] ;
- M. Enrico Letta, président de l'Institut Jacques Delors, ancien président du Conseil des ministres italien, auteur du rapport du 18 avril 2024 au Conseil européen sur l'avenir du marché unique [[compte-rendu du 22 mai](#)] ;

- M. Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger [[compte-rendu du 4 juin](#)].

Des auditions ont pris la forme d'auditions conjointes ou de tables rondes sur les thèmes suivants :

- Table ronde sur la peine de mort dans le monde [[vidéo séance du 4 octobre matin](#)] avec :
 - Mme Béatrice Le Fraper du Hellen, directrice de la direction des Nations Unies et des organisations internationales (DNUOI) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
 - Mme Anne Denis, responsable de la commission « peine de mort/torture » d'Amnesty International France ;
 - M. Jean-Louis Halpérin, Professeur d'université à l'École normale supérieure (ENS), directeur du centre de théorie et d'analyse du droit.
- Table ronde sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens [[compte-rendu du 11 octobre](#)] avec :
 - M. Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France et professeur émérite d'histoire de l'Occident moderne à l'université de Tel Aviv ;
 - M. Frédéric Encel, essayiste et géopolitologue, professeur de relations internationales et de sciences politiques à la Paris School of Business (PSB) ;
 - M. Dominique Moïsi, expert associé en géopolitique à l'Institut Montaigne, professeur au King's College de Londres.
- Table ronde, conjointe avec la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et la commission de la défense nationale et des forces armées, sur l'avenir du continent africain face à l'enjeu climatique [[compte-rendu du 12 décembre](#)] avec :
 - M. Gilles Pecassou, directeur délégué de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
 - M. Gilles Kleitz, directeur exécutif du développement durable de l'Agence française du développement (AFD) ;
 - Mme Angélique Palle, chercheuse associée à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM) et à l'Institut national du service public (INSP).
- Table ronde sur la situation en République démocratique du Congo [[vidéo séance du 24 janvier](#)] avec :
 - M. Quentin Teisseire, sous-directeur de l'Afrique centrale à la direction de l'Afrique et de l'océan Indien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
 - M. Thierry Vircoulon, chercheur associé, coordinateur de l'Observatoire de l'Afrique centrale et australe au Centre Afrique subsaharienne de l'Institut français des relations internationales (IFRI).

- Table ronde sur les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité et la lutte contre l’impunité dans les conflits modernes [[vidéo séance du 31 janvier](#)] avec :
 - Mme Aurélia Devos, ancienne cheffe du pôle de lutte contre les crimes contre l’humanité, crimes et délits de guerre auprès du tribunal judiciaire de Paris ;
 - Mme Ghislaine Doucet, conseillère juridique principale à la délégation régionale du Comité international de la Croix rouge (CICR) ;
 - le général Jean-Philippe Reiland, directeur de l’office central de lutte contre les crimes contre l’humanité et les crimes de haine (OCLCH).

- Table ronde sur la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les belligérants, deux ans après son déclenchement par la Fédération de Russie [[compte-rendu du 28 février](#)] avec :
 - Mme Tatiana Kastoueva-Jean, directrice du centre Russie-Eurasie de l’Institut français des relations internationales (IFRI) ;
 - le général Christophe Gomart (2^e section), ancien directeur du renseignement militaire et ancien commandant des opérations spéciales ;
 - M. Philippe Gros, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), coordinateur de l’Observatoire des conflits futurs.

- Table ronde sur les élections américaines du 5 novembre 2024 [[compte-rendu du 6 mars](#)] avec :
 - M. Jean-Eric Branaa, maître de conférences à l’Université Paris-Assas et au centre Thucydide ;
 - Mme Nicole Bacharan, politologue et chercheuse associée à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) ;
 - M. François Vergniolle de Chantal, professeur des universités et membre du Laboratoire de recherche sur les cultures anglophones (LARCA).

- Table ronde sur la situation au Proche-Orient [[compte-rendu du 13 mars](#)] avec :
 - M. Hasni Abidi, politologue, directeur du Centre d’études et de recherches sur le monde arabe et méditerranéen (CERNAM) ;
 - M. Ran Halévi, historien, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et directeur de collection à Gallimard ;
 - M. Georges Malbrunot, grand reporter spécialiste de la région au Figaro.

- Table ronde sur la remise en cause de la paix dans le monde aujourd’hui [[compte-rendu du 20 mars](#)] avec :
 - M. Justin Vaïsse, historien, fondateur et directeur général du Forum de Paris sur la Paix,
 - M. Dominique David, conseiller du président de l’Institut français des relations internationales (IFRI), rédacteur en chef de Politique étrangère et co-directeur du rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (RAMSES).

- Table ronde sur l'état de la menace du terrorisme islamiste dans le monde [[compte-rendu du 10 avril](#)] avec :
 - M. Marc Hecker, directeur-adjoint de l'Institut français des relations internationales (IFRI) et rédacteur en chef de la revue *Politique étrangère* ;
 - Mme Anne-Clémentine Larroque, historienne, maître de conférences à Sciences Po ;
 - M. Didier Chaudet, directeur de publication et chercheur associé à l'Institut français d'études sur l'Asie centrale.

- Table ronde sur les enjeux internationaux de l'intelligence artificielle [[compte-rendu du 15 mai](#)] avec :
 - Mme Asma Mhalla, membre du laboratoire d'anthropologie politique (LAP) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), enseignante à Columbia GC, Sciences Po et l'École polytechnique ;
 - M. Charles Thibout, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CNRS, EHESS, Paris I).

- Table ronde sur la souveraineté monétaire des États africains et le devenir du franc CFA [[compte-rendu du 29 mai](#)] avec :
 - Mme Émilie Laffiteau, docteure en économie internationale et chercheuse associée à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) ;
 - M. Bruno Cabrillac, directeur de la Fondation pour les études et la recherche internationale (FERDI), ancien directeur général-adjoint en charge des études, des recherches, des statistiques et de l'international à la Banque de France
 - M. Martial Ze Belinga, économiste et sociologue, expert associé au comité scientifique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'histoire générale de l'Afrique.

- Table ronde sur la problématique du statut de Mayotte au regard du droit international [[compte-rendu du 5 juin](#)] avec :
 - M. Thomas M'Saïdié, maître de conférences en droit public et directeur du département droit-économie-gestion à l'Université de Mayotte ;
 - M. Faneva Tsiadino Rakotondrahaso, maître de conférences en droit public et vice-doyen de la faculté de droit et d'économie de La Réunion ;
 - M. Nabil Hajjami, sous-directeur du droit international public à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Les membres du bureau de la commission et les coordinateurs des groupes politiques ont également, dans le cadre d'échanges informels à huis clos :

- entendu, le 25 janvier, une délégation du Comité des négociations syriennes (CNS), conduite par son président, M. Badr Jamous, et composée de M. Mohamad Jamal Soliman, membre du comité et président de la plateforme du Caire, Mme Alise Mofrej, présidente du comité des détenus du CNS, M. Ibrahim Barro, membre du CNS et membre du Conseil kurde, ainsi que M. Bilal Salayme. Cette délégation était accompagnée par Mme Brigitte Curmi, ambassadrice pour la Syrie, M. Antoine Alhéritière, adjoint à la sous-directrice Egypte/Levant à la direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et Mme Zélie Ducret, rédactrice Syrie ;
- participé, le 7 mars, à un *war game* simulant une crise géopolitique majeure en océan Indien, avec la participation de plusieurs officiers de l'état-major de la marine.

Par ailleurs, le président Jean-Louis Bourlanges a présidé une réunion informelle de la commission des affaires étrangères avec Mme Michèle Ramis, directrice des Amériques et Caraïbes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que Mme Béatrice Le Fraper du Hellen, directrice des Nations Unies et des Organisations internationales, consacrées à la situation en Haïti, en présence de Mmes Eléonore Caroit, Béatrice Piron, Michèle Tabarot, ainsi que de M. Arnaud Le Gall (28 septembre 2023).

Une autre réunion informelle de la commission des affaires étrangères s'est tenue sur l'évolution de la situation en Iran, un an après le début du mouvement de contestation faisant suite à la mort de Mahsa Amini, avec Mme Chirinne Ardakani, avocate au barreau du Val d'Oise, membre du collectif *Iran-Justice*, ainsi que Mme Chowra Makaremi, anthropologue et chercheuse au CNRS, auteure de l'ouvrage *Femme ! Vie ! Liberté ! Échos d'un soulèvement révolutionnaire en Iran*, en présence de Mmes Maud Gatel, Nadège Abomangoli, Eléonore Caroit, Marine Hamelet, Nathalie Oziol, Mathilde Panot et Liliana Tanguy, ainsi que MM. Hadrien Ghomi et Eric Woerth (19 octobre 2023).

De même, le président Jean-Louis Bourlanges a reçu, à huis clos, une délégation d'ambassadeurs et de chargés d'affaires représentant à Paris plusieurs États membres de la Ligue arabe, cette délégation étant conduite par M. Ayeid Mousseid Yahya ambassadeur de Djibouti, président du Conseil des ambassadeurs arabes, et composée de M. Naji Abi Assi, ambassadeur, chef de mission de la Ligue des États arabes, Mme Hala Abou Hassira, ambassadrice, cheffe de la mission de Palestine en France, M. Fahad Al Rouwaily, ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite, M. Alâa Youssef, ambassadeur d'Égypte, M. Saïd Moussi, ambassadeur d'Algérie, Mme Leena Al Hadid, ambassadrice du Royaume Hachémite de Jordanie, M. Mohamed Karim Jamoussi, ambassadeur de Tunisie, M. Sâad Bendourou, chargé d'affaires *a.i.* du Royaume du Maroc, et M. Ziad Taaan, chargé d'affaires *a.i.* de l'ambassade du Liban (24 octobre 2023).

Le président Jean-Louis Bourlanges a aussi reçu une délégation chinoise conduite par M. Fu Ziyang, vice-président de la commission des affaires étrangères, et M. Liu Xiuwen, vice-président de la commission du budget du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN) de Chine (20 novembre 2023). Ceux-ci étaient accompagnés par Mme Dai Yongying, inspectrice à la commission des affaires étrangères, M. Wang Liming, directeur à la commission des affaires étrangères, Mme Lei Ming, rédactrice, M. Chen Li, ministre de l'ambassade de Chine à Paris, et M. He Degang, ministre-conseiller.

Le président Jean-Louis Bourlanges a également eu un entretien avec une délégation du groupe d'amitié Mauritanie-France du Parlement de Mauritanie, conduite par M. Sidney Sokhona, président du groupe d'amitié, et composée de Mme Meymouna Yehdih et MM. Amadou Diop, Mohamed Mahmoud Hanenna, Cheikh Moyne et Issa Diawara (23 novembre 2023).

Le président Jean-Louis Bourlanges a reçu une seconde délégation chinoise conduite par M. Ji Bingxuan, ancien vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine et composée de M. Wang Chao, président de l'Institut des affaires étrangères du peuple chinois, membre du comité permanent de l'APN et vice-président de la commission des affaires étrangères de l'APN, M. Lu Shaye, ambassadeur de Chine en France, M. Jiang Xiaojuan, professeur à l'Académie chinoise des sciences sociales, Mme Gao Yan, ancienne présidente du conseil chinois pour la promotion du commerce international, Mme Shi Ling, vice-présidente de l'Institut des affaires étrangères du peuple chinois et M. Lu Jintao, directeur du département des affaires européennes de cet Institut, M. Yang Jian, inspecteur au département des affaires européennes de cet Institut, Mme Guo Yeling, conseillère à l'ambassade de Chine et Mme Xu Jue, première secrétaire à l'ambassade (18 décembre 2023).

Le président Jean-Louis Bourlanges a eu des échanges, en compagnie du président du groupe GDR-NUPES et président du groupe d'amitié France-Cuba, M. André Chassaigne, avec une délégation de parlementaires cubains conduite par Mme Ana-María Mari Machado, vice-présidente de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba et du Conseil d'État, et composée de Mme Estela Cristina Luna Morales, présidente de la commission de santé et du sport, et M. Miguel Enrique Charbonet Martell, vice-président de la commission de l'éducation, la science, la culture, la technologie et l'environnement (28 mars 2024). Le même jour, il a aussi reçu une délégation de députés du Laos conduite par Mme Sounthone Xayachack, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Laos, et son homologue au sein de cette assemblée, M. Sanya Praseuth (28 mars 2024).

Le président Jean-Louis Bourlanges a mené des échanges avec une délégation de la Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg, conduite par le président de celle-ci, M. Claude Wiseler, et comprenant MM. Fernand Etgen et Michel Wolter, vice-présidents, M. Marc Spautz, président du groupe politique CSV et de la commission du travail, M. Fred Keup, président du groupe politique ADR, Mme Sam Tanson, présidente de la commission du Règlement, M. Gusty Graas, président de la commission des affaires étrangères et européennes, de la coopération, du commerce extérieur et à la grande région, Mme Diane Adehm, présidente de la commission des finances, M. Marc Ungeheuer, ambassadeur du Grand-Duché, M. Benoît Reiter, secrétaire général-adjoint de la Chambre des députés, et Mme Tania Tennina, responsable du service des relations internationales et européennes et du protocole (30 avril 2024).

Enfin, le président Jean-Louis Bourlanges a reçu une troisième délégation chinoise, conduite par M. Yang Zhenwu, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale populaire (APN) de Chine, président du groupe d'amitié Chine-France et vice-président de la grande commission France-Chine, et composée par ailleurs de M. Tang Huajun, membre du comité permanent de l'APN, vice-président de la commission de l'agriculture et de la ruralité, et M. Zhan Wenlong, membre de la commission des affaires sociales (21 mai 2024).

Les déclarations communes et réunions conjointes européennes ou internationales

Les réunions conjointes ont lieu soit à Paris à l'Assemblée nationale, soit dans un autre pays européen. Elles contribuent à renforcer les liens entre les commissions des affaires étrangères des assemblées européennes et à favoriser les échanges sur des thèmes d'actualité. Elles permettent d'entretenir des contacts directs entre les membres de la commission et leurs homologues étrangers.

Parallèlement, dans le cadre des échanges réguliers qu'il entretient avec ses homologues, le président de la commission des affaires étrangères est régulièrement amené à co-signer et s'associer à des prises de positions communes, *via* des déclarations écrites publiées par l'ensemble des intéressés.

- **Réunion-débat, conjointe avec une délégation de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés de la République italienne, conduite par son président M. Giulio Tremonti**

Le 20 septembre 2023, la commission a tenu une réunion avec une délégation parlementaire de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés (*Camera dei deputati*) de la République italienne, conduite par son président M. Giulio Tremonti et composée de représentants de différents groupes politiques [[vidéo séance du 20 septembre](#)].

- **Lettre ouverte sur la situation post-électorale en Serbie**

Le 17 janvier 2024, les présidents des commissions des affaires étrangères Jean-Louis Bourlanges (France, Assemblée nationale), Michael Roth (Allemagne, Bundestag), Alicia Kearns (Royaume-Uni, Chambre des Communes), Žygmantas Pavilionis (Lituanie, Seimas), Giulio Terzi (Italie, Sénat), Pavel Fischer et Marek Ženíšek (République tchèque, Sénat et Chambre des députés), Oleksandr Merezhko (Ukraine, Verkhovna Rada), Charles Flanagan (Irlande, Oireachtas), Rihards Kols (Lettonie, Saeima), Marko Mihkelson (Estonie, Riigikogu), Doina Gherman (Moldavie, Parlement de la République de Moldavie), Domagoj Hajduković (Croatie, Hrvatski sabor) et Bogdan Klich (Pologne, Sénat), ont publié la lettre ouverte commune suivante, adressée à Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, Mme Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, M. Charles Michel, Président du Conseil européen, M. Josep Borell, Haut représentant pour les affaires étrangères et vice-président de la Commission européenne, et M. Miroslav Lajčák représentant spécial de l'UE pour le dialogue Belgrade-Pristina et les autres questions régionales des Balkans occidentaux, portant sur la situation post-électorale en Serbie :

À la lumière des allégations de manipulations électorales massives lors des élections parlementaires et locales serbes qui ont eu lieu le 17 décembre 2023, nous demandons à l'Union européenne de mener une enquête indépendante sur toutes les irrégularités électorales signalées et les allégations de fraude.

Notre objectif commun est de voir la Serbie devenir membre de l'Union européenne au cours de cette décennie. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une démocratie qui fonctionne et de l'État de droit. Les manipulations électorales massives observées par la mission internationale d'observation des élections et les observateurs indépendants de la société civile sont des violations manifestes des principes d'élections libres, égales et secrètes

et sont incompatibles avec cette exigence. Cela soulève de graves inquiétudes quant à la légitimité des résultats électoraux à l'échelle nationale, et en particulier en ce qui concerne les élections à l'Assemblée municipale de Belgrade.

Ces événements et la réaction répressive de l'État à leur suite indiquent une nouvelle escalade dans le développement l'évolution autocratique du pays. Ce développement inclut la poursuite de la coopération de la Serbie avec la Fédération de Russie, indépendamment de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Cela représente une menace critique pour la stabilité de l'ensemble des Balkans occidentaux. S'il n'y a pas de réponse européenne commune aujourd'hui, cela invitera les acteurs des États voisins à mener des actions similaires à l'avenir.

En tant que parlementaires européens, nous appelons l'Union européenne à soutenir une enquête indépendante menée par le Parlement européen sur les allégations de manipulation électorale lors des élections en Serbie, conduisant à :

- rédiger une liste de recommandations visant à garantir des élections libres, égales et secrètes, et conditionner leur mise en œuvre avant les prochaines élections à un financement supplémentaire et aux progrès réalisés dans le processus d'adhésion ;

- en fonction des résultats de l'enquête, demander la réédition des élections.

• Déclaration commune des présidents des commissions des affaires étrangères ou de leurs représentants à l'occasion de la commémoration du début de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie

Le samedi 24 février 2024, les présidents des commissions des affaires étrangères ou leurs représentants Mireille Clapot (France, Assemblée nationale), Michael Roth (Allemagne, Bundestag), Els van Hoof et Mark Demesmacker (Belgique, Chambre des représentants et Sénat), Ali Ehsassi, (Canada, Chambre des communes), Carlos Rojas et Pepe Mercadal (Espagne, Chambre des députés), Marko Mihkelson (Estonie, Riigikogu), Jukka Kopra (Finlande, Eduskunta), Stefanos Sotiriou Gkikas (Grèce, Vouli), Diljá Mist Einarsdóttir (Islande, Althing), Charles Flanagan (Irlande, Dáil Éireann), Lia Quartapelle (Italie, Chambre des députés), Žygimantas Pavilionis et Giedrius Surplys (Lituanie, Seimas), Richard Kols et Irma Kalmiņa (Lettonie, Saeima), Christophe Hansen (Luxembourg, Chambre des députés), Dolma Gherman (Moldavie, Parlement), Derk Boswick (Pays-Bas, Chambre des représentants), Bogdan Klich (Pologne, Sénat), Marek Ženíšek et Pavel Fischer (République tchèque, Chambre des députés et Sénat) et Alicia Kearns (Royaume-Uni, Chambre des Communes) ont publié depuis Kiev la déclaration commune suivante :

Nous, présidents des commissions des affaires étrangères, représentants du réseau parlementaire mondial Unis pour l'Ukraine, en visite de solidarité en Ukraine les 23 et 24 février 2024 :

- Condamnons dans les termes les plus forts possibles la guerre d'agression non provoquée, illégale, terroriste et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, l'occupation illégale des régions ukrainiennes en violation flagrante du droit international et des droits de l'homme, visant à anéantir l'État ukrainien et le peuple ukrainien, et ne reconnâtrons jamais les tentatives illégales de la Russie d'annexer des parties du territoire ukrainien, soutenant pleinement l'objectif de l'Ukraine de restaurer sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur des frontières internationalement reconnues ;

- Exprimons notre profond respect et notre admiration pour la défense héroïque par l'Ukraine de son territoire et de nos valeurs démocratiques communes, le peuple ukrainien

continuant à faire preuve d'une force et d'une résilience remarquables dans sa détermination à riposter ;

- Sommes convaincus qu'une victoire décisive de l'Ukraine est essentielle pour la sécurité européenne et mondiale. Nous partageons le point de vue de l'Ukraine selon lequel tout ce qui est nécessaire, y compris une assistance militaire, économique, politique et humanitaire opportune, doit être fourni pour lui permettre de remporter la victoire dans la guerre le plus rapidement possible, sans aucune restriction, et d'empêcher une nouvelle érosion de la sécurité mondiale. Seules l'unité et la détermination transatlantiques continues peuvent mettre fin à cette guerre et dissuader toute agression future. Bien que le PIB combiné des pays occidentaux soit 25 fois supérieur à celui de la Russie, en 2023, le soutien militaire occidental à l'Ukraine ne représentait que 0,1 % du PIB occidental, alors que la Russie a dépensé plus de 6 % de son PIB pour son agression militaire. C'est la raison pour laquelle, en 2023, la Russie a dépensé plus de 100 milliards d'euros pour son agression, alors que les dépenses combinées de l'Ukraine et du soutien militaire occidental n'ont atteint que 80 milliards d'euros. Jusqu'à présent, le soutien militaire occidental a permis à l'Ukraine de ne pas perdre la guerre, mais il était trop faible pour lui permettre de remporter la victoire. L'UE et l'OTAN doivent avoir un plan clair pour la victoire de l'Ukraine avec un soutien militaire ininterrompu à long terme. Ce soutien doit être supérieur à 0,25 % du PIB combiné des pays occidentaux pour permettre à l'Ukraine de l'emporter sur la Russie. Ce plan doit inclure la livraison de missiles à longue portée, de drones, de munitions, de systèmes de défense aérienne et d'autres systèmes d'aide, ainsi que la mise en place de la base industrielle nécessaire au soutien militaire de nos alliés. Les retards et l'ambiguïté stratégique ne font qu'aider les autocraties mondiales à mener des politiques étrangères agressives, y compris en recourant à des moyens militaires. La poursuite de l'assistance est d'une importance capitale non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour les intérêts nationaux des États membres de l'UE et de l'OTAN. Si elle n'est pas vaincue, la Russie utilisera le territoire et les ressources de l'Ukraine pour attaquer les États européens ;

- En tant que représentants des parlements de l'UE, nous demandons instamment à l'UE et à ses États membres d'augmenter de manière significative leur aide financière et militaire à l'Ukraine, qui est en fait un investissement dans la sécurité européenne, et d'accroître leur production de défense aussi rapidement que possible pour soutenir la stratégie de victoire de l'Ukraine, mais aussi pour renforcer les capacités de l'OTAN à dissuader la Russie. Le Conseil européen et les États membres de l'UE ont envoyé un signal fort de solidarité en mettant en place la Facilité pour l'Ukraine de 50 milliards d'euros pour les années 2024-2027 et en promettant plus de 21 milliards d'euros d'aide militaire bilatérale en 2024. Cependant, l'UE a été trop lente et n'a pas tenu ses promesses. Au lieu du million d'obus d'artillerie que l'UE avait promis à l'Ukraine pour mars 2024, l'UE n'en livrera que 520 000.

Tout en appelant la Chambre des représentants des États-Unis à approuver sans plus tarder le supplément ukrainien, l'UE doit adopter un état d'esprit "Quoi qu'il en coûte" et se préparer au scénario selon lequel l'Ukraine pourrait recevoir beaucoup moins d'aide de la part des États-Unis. Dans ce cas, la facilité pour l'Ukraine et l'aide bilatérale promise ne suffiront pas à soutenir la lutte de l'Ukraine pour la liberté. Dans ce scénario, nous demandons à l'UE, premièrement, d'augmenter considérablement la facilité pour l'Ukraine afin de financer le budget ukrainien et la reprise économique, deuxièmement, d'accélérer encore la production d'armes européennes et, troisièmement, de soutenir les forces armées ukrainiennes en achetant du matériel militaire, surtout des munitions, sur le marché mondial. Ce soutien nettement accru devrait être financé par un emprunt européen commun ;

- Considérons l'Ukraine comme un membre de la famille européenne et euro-atlantique, et soutenons son adhésion future à l'UE et à l'OTAN. Nous, représentants des

parlements de l'UE, saluons la récente décision d'entamer dès que possible les pourparlers d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie, qui reconnaît les progrès significatifs de l'Ukraine dans la mise en œuvre des réformes en dépit de l'agression continue de la Russie. Nous, les représentants des parlements de l'OTAN, saluons également les efforts supplémentaires déployés en vue de l'adhésion à l'OTAN depuis le sommet de Vilnius et appelons les gouvernements et les parlements de l'OTAN à entamer des discussions pertinentes sur la nécessité de prendre des décisions audacieuses et historiques lors du 75e sommet de l'OTAN sur l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN. Nous sommes convaincus que l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN contribuera grandement à la sécurité de l'Alliance, empêchera une nouvelle escalade de la confrontation avec l'OTAN et d'autres démocraties, aidera à garantir une paix durable en Europe et pourra jouer un rôle important dans la transformation démocratique de la région et du monde. L'invitation à l'OTAN ne signifie pas l'adhésion immédiate ni l'invocation de l'article 5. L'invitation à l'OTAN est beaucoup plus rentable que l'aide financière et militaire fournie jusqu'à présent par les Alliés transatlantiques et est essentielle pour l'investissement à long terme et la reconstruction en Ukraine ainsi que pour la réussite globale de l'intégration européenne de l'Ukraine ;

- Soulignons la nécessité d'étendre et de renforcer les sanctions jusqu'à ce que la Russie mette fin à son agression et retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. Les co-agresseurs et les complices de l'État russe doivent également être tenus responsables de leurs actes, en ciblant les multiples réseaux utilisés par la Russie pour contourner les sanctions, ainsi que de nombreux pays tiers fournisseurs de la base militaro-industrielle russe ;

- Exhortons la communauté internationale à mettre en place de toute urgence un tribunal spécial pour le crime d'agression afin que les dirigeants russes répondent de l'invasion illégale d'un voisin pacifique. La justice et l'obligation de rendre des comptes sont importantes pour la paix qui suivra, pour permettre aux survivants de s'exprimer et pour garantir que les tentatives de Poutine de réécrire l'histoire et, ce faisant, d'opprimer à nouveau les survivants, soient manifestement rejetées. Tous les survivants et les victimes de l'agression russe doivent recevoir une compensation équitable et tous les criminels de guerre, y compris Poutine, doivent être punis. La création d'un mécanisme efficace pour libérer les enfants ukrainiens enlevés par l'État russe exige des efforts coordonnés et urgents de la part de la communauté internationale ;

- Réitérons la nécessité de fournir à l'Ukraine de nouvelles ressources financières. Aujourd'hui, plus de 300 milliards d'euros d'actifs de la banque centrale russe sont stockés dans la zone euro-atlantique. Nous demandons au G20, avant le sommet de l'OTAN à Washington, de présenter des propositions et de réaliser des progrès significatifs en vue de la confiscation des actifs souverains de la Russie qui sont actuellement gelés. Ces fonds deviendront une source importante pour permettre à l'Ukraine de repousser la nouvelle invasion illégale de Poutine, pour les réparations et la reconstruction de l'Ukraine. Nous notons qu'il existe un précédent à cet acte et que c'est la volonté politique, et non un changement juridique, qui est nécessaire pour aller de l'avant avec cet acte vital ;

- Nous exprimons notre soutien à la formule de paix proposée par le président de l'Ukraine, M. Volodymyr Zelensky, en tant qu'outil efficace pour mettre fin à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et établir une paix globale, juste et durable, ainsi que la sécurité pour le monde entier. Nous exhortons nos gouvernements à s'engager dans sa mise en œuvre et à encourager les partenaires internationaux du monde entier à y adhérer.

- **Réunion-débat, conjointe avec la commission des affaires étrangères du Bundestag et avec une délégation de la commission des affaires étrangères de la Diète de Pologne (format triangle de Weimar)**

Le 11 mars 2024, une délégation de la commission s'est rendue à Berlin, afin d'y tenir une réunion commune avec les membres de la commission des affaires étrangères du Bundestag, présidée par M. Michael Roth, et avec une délégation parlementaire de la commission des affaires étrangères de la Diète de Pologne, conduite par son président M. Paweł Kowal [[vidéo de la communication du 3 avril restituant ces échanges](#)].

- **Appel commun des présidents des commissions des affaires étrangères à un retrait de la « loi russe » du Parlement géorgien**

Le 5 avril 2024, les présidents des commissions des affaires étrangères Jean-Louis Bourlanges (France, Assemblée nationale), Marko Mihkelson (Estonie, Riigikogu), Žygimantas Pavilionis (Lituanie), Rihards Kols (Lettonie), Els van Hoof (Belgique, Chambre des députés), Boyko Borisov (Bulgarie, Assemblée nationale), Marek Ženíšek et Pavel Fischer (République tchèque, Chambre des députés et Sénat), Michael Aastrup Jensen (Danemark), Michael Roth (Allemagne, Bundestag), Diljá Mist Einarsdót (Islande), Charlie Flanagan (Irlande), Giulio Tremonti (Italie, Chambre des députés), Gusty Graas (Luxembourg), Ine Eriksen Søreide (Norvège), Raymond de Roon (Pays-Bas), Grzegorz Schetyna (Pologne, Sénat), Alicia Kearns (Royaume-Uni, Chambre des Communes), Pedrag Baković (Slovénie) ont publié la déclaration commune suivante :

Nous, présidents des commissions des affaires étrangères de nos parlements respectifs,

Notant que le 3 avril, le chef de la majorité parlementaire du parti au pouvoir Rêve géorgien a annoncé la réintroduction du projet de loi sur la "transparence des influences étrangères", qui est en fait une copie conforme de la soi-disant loi russe de l'année dernière sur les agents étrangers ;

Tenant compte du fait que sous l'immense pression et la mobilisation écrasante du peuple géorgien, qui a manifesté dans les rues, le parti au pouvoir en mai 2023 a promis de "retirer inconditionnellement" cette législation des délibérations parlementaires ;

Exprimant sa profonde inquiétude quant au contenu de cette loi à la Poutine et à la Russie, qui vise à stigmatiser et à affaiblir le secteur dynamique de la société civile et des ONG pro-européennes de Géorgie, alors qu'il est largement connu comme le plus grand atout et espoir de la Géorgie et qu'il a la réputation d'être l'un des plus transparents au monde en termes de budget et de financement ;

Soulignant que la réintroduction de cette loi compromet gravement la perspective européenne durement acquise par la Géorgie et son statut de candidat, car la création et le maintien d'un environnement favorable aux organisations de la société civile et à la liberté des médias sont au cœur de la démocratie et cruciaux pour le succès de l'intégration européenne de la Géorgie ;

Considérant qu'il s'agit d'une démarche hostile aux aspirations européennes du peuple géorgien et à son avenir, et exprimant sa profonde inquiétude à ce sujet ;

Rappelant que la Géorgie s'est vu accorder le statut de candidat à l'UE à condition qu'elle mette en œuvre les 12 étapes définies par la Commission européenne pour progresser vers l'ouverture des négociations d'adhésion et que, jusqu'à présent, la Géorgie n'a mis en œuvre que 3 de ces recommandations ;

Rappelant également que l'étape 9 comprend une recommandation pour la Géorgie de s'assurer que la société civile peut fonctionner librement, et que l'étape 1 appelle la Géorgie à lutter contre la désinformation contre l'UE et ses valeurs ;

Nous exhortons le parti au pouvoir, le Rêve géorgien, à le retirer immédiatement des délibérations parlementaires, car nous continuons à soutenir les aspirations européennes du peuple géorgien et attendons de la Géorgie qu'elle respecte son engagement à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme.

Nous espérons sincèrement que le gouvernement géorgien démontrera une fois de plus sa maturité et sa détermination à s'intégrer dans les institutions européennes et euro-atlantiques, guidé par les valeurs de la démocratie libérale occidentale. L'avenir du peuple géorgien est en jeu.

Les missions d'information

Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement)

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnels du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à la publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports formulent des propositions.

Deux missions d'information ont rendu, entre octobre 2023 et juin 2024, leur rapport, qui a fait l'objet d'un vote autorisant leur publication :

- ***Les relations entre la France et l'Afrique*** (Bruno Fuchs et Michèle Tabarot) – ([rapport n° 1841](#)) [[vidéo](#)].

L'Afrique est aujourd'hui entrée de plain-pied dans la mondialisation et est travaillée par de profonds changements principalement endogènes : elle n'a désormais plus grand-chose à voir avec l'Afrique des années postcoloniales. L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération d'hommes politiques, une croissance démographique impressionnante, le développement d'une civilisation citadine et l'émergence d'une classe moyenne de consommateurs potentiels, une véritable explosion créatrice et culturelle ou encore l'intensification des mobilités constituent quelques-unes des recompositions à l'œuvre sur le continent. Celui-ci est le continent de la jeunesse, une jeunesse hyper-connectée et qui conteste le pouvoir de ses élites, souvent francophiles, accusées de ne plus comprendre la vie quotidienne de leurs populations.

Ces mutations, et leurs potentialités, n'ont échappé à personne ou presque. Toutes les grandes puissances actuelles bâtissent des politiques africaines, de la Chine aux États-Unis, en passant par la Fédération de Russie, la Turquie, le Maroc et les pétromonarchies du Golfe arabo-persique. Ces stratégies s'inspirent de la politique africaine longtemps poursuivie par la France, scandée par ses sommets France-Afrique et les discours structurants de ses présidents successifs. Quant à la France, elle éprouve des difficultés à suivre ces bouleversements : ses référentiels, hérités de l'ère de la Françafrique, se sont révélés inadaptés pour comprendre cette nouvelle Afrique qui change sans cesse et rapidement.

Ébranlée par la succession de coups d'États en Afrique francophone, contrainte de retirer ses troupes du Mali, du Burkina Faso et désormais du Niger, contestée par la montée en puissance d'un discours anti-français particulièrement vocal à défaut d'être une opinion unanimement partagée, la France se trouve sur la défensive et tâtonne quant à l'attitude à adopter. Elle hésite d'autant plus que, soucieuse de renouveler ses liens avec l'Afrique et d'éviter les erreurs du passé, elle refuse désormais de se doter d'une véritable « *politique africaine* », déclarée morte et non avenue par le président Emmanuel Macron lors de son discours de Ouagadougou, en novembre 2017. Cette politique doit faire place à de nouveaux partenariats plus inclusifs et horizontaux. Elle s'adresse davantage aux sociétés civiles. La relation bilatérale, jusqu'alors structurée par les questions sécuritaires, a vocation à s'ouvrir aux thèmes de l'entrepreneuriat, des échanges universitaires, de la culture, du changement

climatique et du sport. Enfin, la France doit sortir d'une relation *quasi* exclusivement tournée vers l'Afrique francophone pour intégrer davantage l'ensemble du continent africain, commercer et échanger avec ses grandes puissances anglophones.

La volonté de rupture est affichée mais sa mise en œuvre encore incertaine : les projets concrets se font attendre et la politique militaire de la France, qui devait être reléguée au second plan, monopolise encore le devant de la scène, même si c'est pour constater sa remise en cause.

Au-delà du vocabulaire renouvelé et de l'accumulation d'initiatives, souvent bienvenues, il manque peut-être l'essentiel : une offre stratégique précise et de long terme qui donne envie aux pays africains de maintenir des liens nourris et plus égalitaires avec la France. C'est cet *aggiornamento* qui reste désormais à accomplir et auquel ce rapport souhaite contribuer en tentant de définir ce que pourrait être une nouvelle politique africaine, qui passerait d'abord par un changement de méthode. Il faut accepter d'écouter les aspirations profondes des populations africaines pour construire un discours ancré dans les cultures et les réalités locales. Cela passe aussi par une meilleure connaissance du continent africain, par une plus grande concertation dans la conception de cette politique, qui doit retrouver sa place dans des canaux de prise de décision plus transparents et institutionnels pour éviter sa personnalisation excessive, et par un changement de style en privilégiant les actions concrètes aux grands discours ; tout cela, en concentrant les efforts sur des domaines où la France dispose d'avantages comparatifs et où les Africains l'attendent.

- ***La crise de l'Organisation des Nations Unies et les perspectives de réforme*** (Jean-Paul Lecoq et Laurence Vichnievsky) – ([rapport n° 2732](#)) [[vidéo](#)].

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) entre 1953 et 1961, Dag Hammarskjöld résuma la mission de celle-ci en ces termes : « *l'ONU n'a pas été inventée pour emmener l'humanité au paradis mais pour lui éviter l'enfer* ». Après l'échec de la Société des Nations établie par le traité de Versailles en 1919, la création de l'ONU procède de la volonté des vainqueurs de la seconde guerre mondiale de fonder une organisation universelle à laquelle tous les États ont vocation à appartenir, indépendamment de leur histoire, de leur taille ou de leur puissance. Signée le 26 juin 1945 à San Francisco, la Charte des Nations Unies consacre, dans son préambule, l'engagement des peuples à « *préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances* ».

L'ONU présente un double visage. Théâtre de la scène internationale, elle en est simultanément une actrice de premier plan, à travers les organes qui la structurent et les institutions et agences spécialisées qui s'y rattachent. Par essence dépendante des États qui la composent, elle dispose d'une capacité d'action internationalement reconnue dont les casques bleus représentent l'une des principales figures. Les missions des Nations Unies s'articulent autour de trois ambitions principales : garantir la paix et la sécurité, favoriser le développement économique, social et environnemental, et fournir une aide humanitaire aux populations touchées par la pauvreté et la guerre. La résurgence de conflits meurtriers au Moyen-Orient et à l'Est de l'Europe soulève aujourd'hui une interrogation unanime : où est l'ONU ?

Confrontées à des crises majeures et multiformes depuis le début de la guerre froide jusqu'à l'avènement d'un monde multipolaire, les Nations Unies peinent désormais à satisfaire les attentes dont elles font l'objet. Elles suscitent des critiques récurrentes tenant à l'imparfaite représentativité de leurs organes décisionnels, s'agissant en premier lieu du Conseil de sécurité, et de l'insuffisante efficacité de leur action, tiraillée par les divisions interétatiques. Stigmatisé pour son impuissance à prévenir ou résoudre les conflits, le multilatéralisme onusien serait

progressivement devenu obsolète et inapte à répondre aux enjeux auxquels l'humanité est confrontée.

S'il n'est pas dénué de tout fondement, ce constat sévère doit être relativisé. La complexité de la gouvernance institutionnelle de l'ONU et les tensions géopolitiques croissantes qui s'expriment à l'échelle planétaire ne sont pas une fatalité. Les Nations Unies disposent des ressources pour remplir les missions qui leur incombent, dès lors que les États, en dépit des clivages qui les séparent, acceptent de renouer avec les idéaux poursuivis par la Charte. Des réformes audacieuses apparaissent également indispensables pour revitaliser l'ensemble du système onusien.

À l'issue d'une quarantaine d'entretiens conduits à Paris, Genève et New York, ce rapport formule quatorze propositions destinées à atteindre cet objectif. Préparée depuis près de trois ans, l'organisation du Sommet de l'avenir en septembre 2024 constitue en ce sens une opportunité que la France doit saisir. Lucides sur la nature de la tâche qu'il convient d'accomplir, les rapporteurs partagent sincèrement le vœu prononcé par le général de Gaulle, lors de sa conférence de presse du 4 février 1965 : « *Combien nous paraît en effet souhaitable le salut d'une institution dans laquelle le monde a mis tant d'espairs pour aider à la solidarité et au progrès de tous les hommes !* ».

Les missions d'information, créées sur le fondement de l'article 145 du Règlement, ont fait l'objet, sur l'année 2023-2024, de plusieurs déplacements sur le terrain :

- à **Abidjan** (Côte d'Ivoire), du 16 au 20 septembre, dans le cadre de la mission d'information flash sur les relations entre la France et l'Afrique, conduite par Bruno Fuchs et Michèle Tabarot ;
- à **Québec** et **Montréal** (Canada), du 17 au 22 décembre, dans le cadre de la mission d'information sur l'avenir de la francophonie, conduite par Amélia Lakrafi et Aurélien Taché ;
- à **Rome** (Italie), les 22 et 23 janvier, dans le cadre de la mission d'information sur l'enjeu alimentaire, conduite par Éléonore Caroit et Guillaume Garot ;
- à **Bruxelles** (Belgique), le 25 janvier, dans le cadre de la mission d'information sur l'avenir de la francophonie, conduite par Amélia Lakrafi et Aurélien Taché ;
- à **Casablanca** (Maroc), **Kinshasa** (République démocratique du Congo) et **Brazzaville** (République du Congo), du 27 février au 5 mars, dans le cadre de la mission d'information sur l'avenir de la francophonie, conduite par Amélia Lakrafi et Aurélien Taché ;
- à **Genève** (Suisse), les 13 et 14 mars, dans le cadre de la mission d'information sur la crise de l'Organisation des Nations Unies et les perspectives de réforme, conduite par Jean-Paul Lecoq et Laurence Vichnievsky ;
- à **New York** (Etats-Unis), du 2 au 7 avril, dans le cadre de la mission d'information sur la crise de l'Organisation des Nations Unies et les perspectives de réforme, conduite par Jean-Paul Lecoq et Laurence Vichnievsky ;

- à **Singapour** (État de Singapour), **Jakarta** (Indonésie) et **Tokyo** (Japon), du 8 au 17 avril, dans le cadre de la mission d'information sur les enjeux et la place de la France en Indopacifique, conduite par Michel Herbillon et Nicolas Metzdorf ;
- à **Bruxelles** (Belgique), le 29 avril, dans le cadre de la mission d'information sur l'enjeu alimentaire, conduite par Éléonore Caroit et Guillaume Garot ;
- à **Stockholm** et **Kiruna** (Suède), du 13 au 16 mai, dans le cadre de la mission d'information sur les ressources naturelles stratégiques et les terres rares, conduite par Jérôme Buisson et Stéphanie Kochert ;
- à **Kinshasa** (République démocratique du Congo), du 3 au 6 juin, dans le cadre de la mission d'information sur les ressources naturelles stratégiques et les terres rares, conduite par Jérôme Buisson et Stéphanie Kochert.

Les missions de terrain

Des représentants de la commission des affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions de courte durée, qui peuvent donner lieu, en commission, à des comptes rendus. **Cinq** missions de terrain, donnant le plus souvent lieu à une communication devant la commission et à la publication, sur cette base, d'un rapport d'information, ont été conduites de septembre 2023 à juin 2024 :

- mission à **Erevan, Eghegnadzor et Yersakh** (Arménie) : le président Jean-Louis Bourlanges s'est rendu en Arménie du 13 au 16 septembre. Dès l'ouverture de son séjour, il s'est rendu à Tsitsernakaberd, mémorial dédié aux victimes du génocide arménien, puis s'est entretenu avec le premier ministre, M. Nikol Pachinian, le ministre de la défense, M. Suren Papikyan, et le président de l'Assemblée nationale arménienne, M. Alen Simonyan, ainsi qu'avec son homologue, M. Sargis Khandanyan, et le président du groupe d'amitié Arménie-France, M. Vladimir Vardanyan. Le lendemain, à l'occasion de déplacements sur le terrain, il s'est rendu au quartier général de la mission civile de l'Union européenne en Arménie (EUMA), à Eghegnadzor, où il a rencontré le chef de celle-ci, M. Markus Ritter, et Mme Jenny Oskarsson, cheffe des opérations. À l'issue de ses échanges, il a procédé à une patrouille d'observateurs de la mission dans la région de Yersakh, située face au Nakhitchevan, puis s'est rendu à l'occasion d'une séquence consacrée à la coopération décentralisée, dans la ville d'Artashat, jumelée avec Clamart, où il a été accueilli par le maire et les élèves du centre francophone Solidarité Protestante France-Arménie (SPFA). En clôture de son déplacement, à l'issue de son programme officiel et hors de la présence de tout membre de l'ambassade de France à Erevan, le président Jean-Louis Bourlanges a répondu à l'invitation de M. Sergueï Ghazarian, ministre des affaires étrangères de la République autoproclamée d'Arksakh, à un dîner informel, en présence de M. Félix Khachatryan, vice-ministre ([rapport n° 1777](#) : [vidéo de la séance du 17 octobre](#)) ;
- mission à **New York** (États-Unis) : une délégation de la commission composée de Mireille Clapot, vice-présidente de la commission, Nadège Abomangoli, secrétaire, Sébatien Chenu, vice-président de l'Assemblée nationale, Mme Mereana Reid Arbelot et Frédéric Zgainski, s'est rendue du 14 au 18 novembre au siège de l'organisation des Nations-Unies (ONU) à New-York, à l'occasion de la 78^{ème} assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Ils ont notamment rencontré M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général-adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Li Junhua, Secrétaire général-adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Vladimir Voronkov sous-Secrétaire général du contre-terrorisme (UNOCT), Mme Gréta Gunnarsdóttir, directrice du bureau de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA), M. Achim Steiner, directeur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que S.E. M. Nicolas de Rivière, représentant permanent de la France et S.E. Eric Lebedel, secrétaire général de la délégation française à la 78^{ème} AGNU, S.E.M. Osama Abdelkhalek Mahmoud, représentant permanent de l'Egypte, S.E. Mme Ruchira Kamboj, représentante permanente de l'Inde, S.E. M. Sergiy Kyslytsya, représentant permanent de l'Ukraine, S.E.M. l'Ambassadeur Odo Tevi, représentant permanent de la République du Vanuatu, S.E. Mme Ana Jiménez de la Hoz, représentante permanente de l'Espagne, S.E.M. Sérgio França Danese, représentant permanent du Brésil, S.E. M. Olaf Skoog, représentant permanent de la Délégation européenne, ainsi que

Mme Elisabeth Millard, senior advisor sur les affaires européennes et eurasiennes à la représentation permanente des États-Unis. Des échanges ont également eu lieu avec Mme Laetitia Courtois, observatrice permanente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Manuel Fontaine, directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF, M. Moez Doraid, directeur exécutif-adjoint de UN Women, et des représentantes de Human Right Watch ([rapport n° 2110](#) : [vidéo de la séance du 24 janvier](#)) ;

- mission à **Dubaï** et **Abu Dhabi** (Emirats arabes unis) : une délégation de la commission composée de Carlos Martens Bilongo, Thibaut François, Béatrice Piron, Sabrina Sebaihi et Liliana Tanguy, s'est rendue du 10 au 12 décembre à Dubaï, à l'occasion de la 28^{ème} Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28). La délégation a rencontré à cette occasion, outre Mme Nathalie Kennedy, consule générale de France à Dubaï, Mme Hong-Thy Paterson, directrice financière du Fonds vert pour le climat, M. Christopher Beaton, directeur du programme Energie, représentant de The International Institute for Sustainable Development (think tank canadien), M. Sébastien Treyer, directeur de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), M. Kurt Vandenberghe, directeur de la direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne, M. Paul Watkinson, négociateur de l'accord de Paris pour la délégation française, détachée auprès de la ministre du changement climatique et de l'environnement émiratie, M. Tosi Mpanu-Mpanu, négociateur climatique de la République démocratique du Congo, Mme Ana Patté, cheffe du conseil spécial pour les affaires parlementaires et fédérales du ministère des peuples indigènes du Brésil et M. Gustavo de Carvalho Figueiroa, directeur de la communication et de l'engagement SOS Pantanal Institute, au Brésil, le sénateur démocrate de Rhode Island, M. Sheldon Whitehouse, ainsi que M. Guillaume Compain, chargé de campagne climat et énergie d'Oxfam, M. Joseph Dellatte, research fellow climat, énergie et environnement pour l'Asie à l'Institut Montaigne, Mme Céline Kauffmann, directrice des programmes, et Mme Lola Vallejo, directrice du programme climat de l'institut du développement durable et des relations internationales. La délégation a également eu, au cours de ce déplacement, des entretiens à Abu Dhabi, le 13 décembre, avec S.E. M. Nicolas Niemtchinow, ambassadeur de France aux Émirats arabes unis, Mme Stéphanie Debien, première conseillère, M. Jean-Baptiste Chauvel, chef du service économique régional, Mme Stéphanie Salha, directrice, conseillère de coopération et d'action culturelle, M. Issam Yagoubi, attaché de défense-adjoint, ainsi qu'avec une délégation parlementaire du Conseil national de la Fédération. Elle a aussi effectué une visite du Louvre Abou Dhabi, symbole des relations culturelles franco-émiriennes, et de la maison abrahamique d'Abou Dhabi ([rapport n° 2155](#) : [vidéo de la séance du 7 février](#)) ;
- mission à **Kiev** (Ukraine) : Mireille Clapot, vice-présidente, s'est rendue à Kiev, en passant par **Varsovie** (Pologne), du 22 au 25 février, à l'occasion de la commémoration de la deuxième année de la guerre déclenchée par la Fédération de Russie. Elle a notamment rencontré, au cours de son séjour, M. Ruslan Stefanshuk, président de la Verkhovna Rada, et été saluée en séance plénière de la Verkhovna Rada. Elle a aussi eu des échanges avec Mme Olha Stefanishyna, vice-première ministre en charge de l'intégration européenne et euro-Atlantique, Mme Katarina Mathernova, représentante de l'Union européenne en Ukraine, M. Kyrlyo Budanov, chef de la direction principale du renseignement du ministère

de la défense, M. Rustem Umerov, ministre de la défense, M. Oleksandr Kubrakov, vice-premier ministre pour la reconstruction de l'Ukraine, ministre des communautés, des territoires et du développement des infrastructures, et partagé un dîner de travail avec des représentants des forces démocratiques du Belarus, organisé sous l'égide de la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté. Elle s'est également rendue dans la rue Khreschatyk de Kiev et a visité le Yalta European Strategy (YES) Forum. À Kiev, elle a aussi eu un échange avec M. Gaël Veyssière, ambassadeur de France en Ukraine ([rapport n° 2298](#) : [vidéo de la séance du 6 mars](#)) ;

- mission à **Berlin** (République fédérale d'Allemagne) : le président Jean-Louis Bourlanges a conduit une délégation de la commission composée de M. Michel Guiniot, secrétaire de la commission, Mmes Liliane Tanguy et Stéphanie Kochert, et MM. Carlos Martens Bilongo et Nicolas Forissier, les 11 et 12 mars 2024. La délégation a tout d'abord eu des échanges avec la commission des affaires étrangères du Bundestag, représentée à cette occasion par M. Michael Roth (SPD), président de la commission, M. Thomas Erndl (CDU-CSU), M. Nils Schmid (SPD), M. Jürgen Hardt (CDU-CSU), Mme Nicole Westig (FDP) et M. Petr Bystron (AfD), et une délégation de la commission des affaires étrangères de la Diète de Pologne, composée de M. Pawel Kowal (coalition civique), président de la commission, M. Fogiel Radosław (PiS), et Mme Ewa Schädler (Polska2050-TD). Au Bundestag, la délégation de la commission a également eu un entretien avec Mme Nicole Westig, présidente du groupe d'amitié Allemagne-France et Mme Sandra Weeser, membre du Bureau et co-présidente du groupe de travail « politique étrangère et de sécurité » de l'APFA. Des rencontres avec plusieurs membres du gouvernement fédéral ont aussi eu lieu, les membres de la délégation ayant eu des échanges avec Mme Franziska Brantner, secrétaire d'État auprès du vice-chancelier et ministre de l'économie et du climat, M. Jörg Kukies, secrétaire d'État en charge des affaires économiques et européennes et Mme Anna Lührmann, ministre déléguée chargée des affaires européennes et du climat. A la Fondation Konrad Adenauer, les députés ont entendu M. Norbert Lammert, président de la Fondation, ancien président du Bundestag, M. Gerhard Wahlers, secrétaire général-adjoint et chef du département principal de la coopération européenne et internationale et M. Lars Hänsel, chef du département Europe et Amérique du Nord. Outre l'ambassadeur de France à Berlin, M. François Delattre, les membres de la délégation ont pu évoquer les dossiers relatifs à la relation bilatérale avec M. Emmanuel Cohet, ministre-conseiller, M. Thomas Guibert, premier conseiller, M. l'ingénieur en chef de l'armement Guillaume Gommard, attaché d'armement et attaché de défense-adjoint, M. Bertrand Le Tallec, conseiller économie-industrie-numérique, M. Willy Brèda, conseiller transports-énergie-environnement, M. Julien Voituriez, conseiller presse, M. Francis Bouyer, conseiller pour les affaires sociales, Mme Aude Pottier, conseillère pour les affaires européennes, Mme Joëlle Coureau, conseillère politique Afrique du Nord-Proche et Moyen-Orient-enjeux globaux et multilatéraux, M. Grégoire Martin-Lauzer, conseiller politique intérieure, M. Gabriel Camus, conseiller politique étrangère, Mme Avril Gommard, conseillère agricole et M. Etienne Dèglise, chef de cabinet. Ils ont, enfin, eu un déjeuner de travail avec des représentants des acteurs économiques allemands : M. Wolfgang Niedermark, membre du directoire de la fédération de l'industrie allemande (BDI), Mme Sarah Borella, cheffe du département Europe de l'Ouest et centrale à la fédération des chambres de commerce et d'industrie (*Deutsche DIHK*), M. Mikko Huotari, directeur exécutif de l'institut MERICS (*Mercator Institute for China Studies*) et Mme Miriam Philipp, directrice-adjointe

du département recherche-politique industrielle et économique de la BDI ([rapport n° 2430](#) : [vidéo de la séance du 3 avril](#)).

Les entretiens du président

De septembre 2023 à juin 2024, le président Jean-Louis Bourlanges s'est entretenu avec :

- Mme Hala Abou Hassira, cheffe de la mission de la Palestine en France ;
- Mme Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés ;
- M. Mohammed Al-Halboussi, président du Conseil des représentants de la République d'Irak ;
- M. Ali bin Fetais Al-Marri, président du groupe d'amitié Qatar-France au Conseil de la Choura ;
- Dr. Pascal André, médecin urgentiste membre de l'association Palestine médicale (Palmed), en compagnie du Dr. Mohammed Abarguiss, représentant de l'association Caravanes solidaires, et de Mme Sarah Sameur, avocate au barreau de Paris ;
- M. Yonathan Arfi, président du comité représentatif des institutions juives de France (CRIF) ;
- Mme Gulsara Arystankulova, ambassadrice du Kazakhstan ;
- M. Jawed Ashraf, ambassadeur d'Inde ;
- Mme Laurence Auer, ambassadrice de France en Grèce ;
- M. Mehmet Bahadir Kaleagasi, président de l'Institut du Bosphore ;
- M. Thomas Bagger, secrétaire d'État du ministère fédéral des affaires étrangères allemand ;
- M. Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France, professeur émérite d'histoire de l'Occident moderne à l'université de Tel Aviv ;
- M. Irakli Beraia, président de la commission de la défense et de la sécurité du Parlement de Géorgie ;
- M. Jean-Marc Boivin, rapporteur et membre de la commission permanente des affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- M. Laurent Bili, ambassadeur de France aux États-Unis ;
- M. Besnik Bislimi, premier vice-premier ministre du Kosovo ;
- Mme Shanti Bobin, sous-directrice des affaires financières multilatérales et du développement à la direction générale du Trésor ;
- Mme Elisabeth Borne, première ministre ;
- M. Fabrizio Carboni, directeur Proche-Orient du comité international de la Croix Rouge (CICR) ;

- Mme Brigitte Collet, ambassadrice de France au Brésil ;
- M. David Cvach, directeur de l'Union européenne au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- M. Raul Fernandez Daza, ambassadeur du Chili ;
- M. Olivier Decottignies, ambassadeur de France en Arménie ;
- M. Yunus Demirer, ambassadeur de Türkiye ;
- M. Marc Didio, chargé d'affaires à l'ambassade de France au Mali ;
- M. Stéphane Dion, ambassadeur du Canada ;
- M. Safeen Dizayee, directeur du département des affaires étrangères du gouvernement régional du Kurdistan-Irak ;
- M. Ali Dolamari, représentant du gouvernement régional du Kurdistan en Irak ;
- M. Francis Drouin, président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;
- M. Bernard Emié, directeur général de la sécurité extérieure ;
- M. Jean-Louis Esambo Kangashe, conseiller spécial pour la sécurité du président de la République démocratique du Congo, et M. Didier Budimu Ntubuanga, ministre des hydrocarbures ;
- Mme Alona Fisher-Kamm, chargée d'affaires *a.i.* de l'ambassade d'Israël ;
- Mme Liza Gashi, vice-ministre des affaires étrangères et de la diaspora du Kosovo ;
- M. Mircea Geoană, secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ;
- M. Pierre Heilbronn, envoyé spécial pour l'aide et la reconstruction de l'Ukraine ;
- Mme Ana Hrustanović, ambassadrice de Serbie ;
- M. Mohamed Karim Jamoussi, ambassadeur de Tunisie ;
- M. Yann Jounot, président-directeur général de Civipol ;
- M. Jan Jyh-Horng, vice-ministre des affaires continentales de Taïwan ;
- M. Dhia Khaled, ambassadeur de Tunisie ;
- M. Pavlos Kombos, ambassadeur de Chypre ;
- M. Paweł Kowal, président de la commission des affaires étrangères de la Diète polonaise ;
- M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- M. Jacques Maire, président de la Compagnie française des expositions et Commissaire général du Pavillon France pour l'exposition universelle Osaka 2025 ;

- M. Patrick Maisonnave, organisateur des Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée ;
- M. David Martinon, ambassadeur de France en Afrique du Sud ;
- M. Ahmad Massoud, chef du Front de résistance nationale d’Afghanistan ;
- Mme Sylvie Mattely, directrice de l’Institut Jacques Delors ;
- Mme Roberta Metsola, présidente du Parlement européen ;
- M. François Muamba Tshishimbi N’kolomu, conseiller spécial du président de la République démocratique du Congo ;
- Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique ;
- M. Suren Papikyan, ministre de la défense de l’Arménie ;
- M. Jérémie Pellet, directeur général d’Expertise France ;
- M. Victorio Redondo Baldrich, ambassadeur d’Espagne ;
- M. Franck Riester, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l’attractivité, de la francophonie et des Français de l’étranger ;
- M. Nikoloz Samkharadze, président de la commission des affaires étrangères du Parlement de Géorgie ;
- Mme Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde ;
- M. le général Pierre Schill, chef d’état-major de l’armée de terre ;
- M. Cheikh Seck, doyen de l’Assemblée nationale du Sénégal, président de la commission du développement rural, accompagné de M. Moussa Diakhate, président de la commission des lois, de la décentralisation, du travail et des droits humains, et Mme Adjia Diarra Mergane Kanoute, vice-présidente du groupe de la majorité présidentielle Benno Bokk Yakaar (BBY) ;
- M. Oleg Serebrian, vice-premier ministre de la Moldavie, chargé de la réintégration des régions séparatistes ;
- Mme Samira Sitail, ambassadrice du Maroc ;
- M. Ján Šoth, ambassadeur de la Slovaquie ;
- M. Stephan Steinlein, ambassadeur d’Allemagne ;
- M. Xhelal Sveçla, ministre de l’intérieur du Kosovo ;
- M. Antonio Tajani, vice-président du Conseil des ministres, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l’Italie ;
- M. Ricardo Neiva Tavares, ambassadeur du Brésil ;
- Mme Hasmik Tolmajian, ambassadrice d’Arménie ;

- M. Giulio Tremonti, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés d'Italie ;
- M. Gaël Veyssière, ambassadeur de France en Ukraine ;
- M. Marc Vizey, ambassadeur de France au Bénin ;
- M. Patrick Youssef, directeur Afrique du CICR.

* *

*